



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 24 JANVIER 2022**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis par visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi dix-huit et le vendredi vingt et un janvier deux mille vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**PRÉSENTS EN MAIRIE :**

M. COUMET

**PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :**

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : M. NAJDOVSKI, (pouvoir à M. GUILLOU).

Sans pouvoir :

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.  
La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

## **Absence de début d'enregistrement**

### **Projets de délibération propres**

**13 2022 01** Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13 2022 05** Adoption de la procédure d'urgence

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13 2022 02** Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'arrondissement du 8 et du 29 novembre 2021

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13 2022 03** Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3 rue Jean Giono à Paris 13ème

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13 2022 04** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le parc de Choisy au 1-3 rue Georges Eastman Paris (13e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Jardin partagé choisi »

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Projets de délibération soumis pour avis**

**2022 DLH 57** Acquisition en bloc dans le cadre d'une VEFA, 9 boulevard Auguste Blanqui (13e) d'un programme de construction comportant 12 logements dont 3 logements sociaux PLS et 9 LLI par IMMOBILIERE 3F

**Éric OFFREDO :** ... un commerce en rez-de-chaussée et sous-sol. Les 3 PLS seront de petite taille, ce sont deux T1 de 27 m<sup>2</sup> environ et un T3 de 69 m<sup>2</sup> pour une acquisition à 13,63 euros au m<sup>2</sup> de surface utile, et puis, pour les logements à loyer intermédiaire, cinq T1 bis d'environ 40,5 m<sup>2</sup>, deux T3 de 70 m<sup>2</sup> et deux T5 de 126 m<sup>2</sup> et là, on est sur une acquisition à 17,55 euros du m<sup>2</sup> en surface utile. Le coût global de l'opération est évalué à 12 166 034 euros, dont 8 873 137 euros pour les logements, ce qui représente, en

gros, 12 379 euros au m<sup>2</sup> surface utile et la Ville sera réservataire de deux PLS plus un logement à loyer intermédiaire, puisqu'effectivement, nous apportons notre garantie à 100 % sur le prêt PLS, à 50 % sur le prêt en loyer intermédiaire et non, je ne suis pas à Ibiza, malheureusement, pour répondre à la question de Vincent (Eric OFFREDO fait référence à son fond d'écran...).

**M. LE MAIRE** : C'était une bonne question. Au départ d'ailleurs, je le précise, c'était une propriété de l'association des paralysés de France, ce petit immeuble. Nous avons accompagné l'association, car c'est un immeuble qui avait été squatté, posant un certain nombre de problèmes il y a quelques années.

**Éric OFFREDO** : Juste, Jérôme, si tu me permets, effectivement, l'association des paralysés de France revend ce bien afin de dégager du cash pour rénover leur grand bâtiment qui est juste à côté. C'est un peu l'idée d'avoir cette opération dans les années qui viennent.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur OLIVIER, je vous en prie.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. Effectivement, c'est un endroit qui mérite – le mot est faible – d'être reconstruit et mieux aménagé, maintenant, ce n'est pas parce que c'est mieux que l'existant qu'on doit se féliciter de l'image qui nous est communiquée et qui est assez laide pour un bâtiment qui va être Place d'Italie. En tout cas, c'est mon point de vue architectural. Maintenant sur le fond, on votera cette délibération, puisque comme Éric OFFREDO l'a dit, c'est assez rare pour être souligné, il s'agit d'un programme à destination plutôt de catégorie intermédiaire. Merci.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autres demandes d'intervention, je n'en vois pas, donc je vais faire voter la DLH 57. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DLH 1</b> Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par RATP Habitat
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 1, on a une série de garanties d'emprunts et leur suite à donner, mais cela oblige évidemment, toujours Éric OFFREDO.

**Éric OFFREDO** : Oui, alors là, ce sont des délibérations techniques par excellence, puisque cela concerne une modification de garanties d'emprunt pour le financement d'un programme de RATP Habitat au 18-20 rue Abel Hovelacque sur 52 logements. Une première délibération est passée en décembre 2017, mais le prêt n'a pas pu se concrétiser, donc, comme la délibération était trop ancienne, il faut la repasser, donc on repasse quasiment la même délibération qu'il y a cinq ans, les montants ont un peu changé, mais à la baisse. Sur un prêt en PLAI, en PLAI foncier, un autre en PLUS et un autre en PLUS foncier, ce sont des garanties qui vont de 80 ans pour les fonciers et 40 ans pour les autres. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Rassurez-vous, je ne vais pas intervenir sur toutes les délibérations.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne nouvelle ! On peut se permettre une petite plaisanterie, de temps en temps.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Oui, surtout qu'on est très loin. Sur cette délibération qui est effectivement technique, mais qui est un programme très déséquilibré, contrairement au précédent, on votera contre pour rester dans la logique de ce que nous avons voté en 2017 sur ce programme.

**M. LE MAIRE :** Bien, merci, je ne vois pas d'autre demande d'intervention.

**Jean-Noël AQUA :** Si, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Je n'ai pas vu qui demande la parole, pardon.

**Jean-Noël AQUA :** C'est Jean-Noël AQUA

**M. LE MAIRE :** Pardon Jean-Noël, à toi.

**Jean-Noël AQUA :** Nous allons voter pour cette délibération qui est certes technique, mais qui effectivement s'inscrit dans un programme que nous soutenons qui vient à même pour construire des logements pour les travailleurs de la RATP. On a été plusieurs au moment du Covid à saluer toutes ces personnes dites essentielles, les hospitaliers, les enseignants, toutes ces personnes des services publics qui font marcher notre ville et entre autres, il y a aussi tous ces gens qui travaillent dans les transports en commun. J'en connais qui se lèvent très, très tôt pour faire fonctionner les services, pour que notre ville puisse travailler comme elle le fait et c'est important qu'on puisse permettre à tout le monde, quelle que soit sa classe sociale, quels que soient ses revenus, de vivre et de travailler sur Paris. On ne veut pas d'une ville de l'entre-soi, on ne veut pas une ville simplement pour les riches. Je note que le groupe des Républicains vote pour quand il s'agit de certaines catégories sociales, mais quand il s'agit d'ouvriers, de conducteurs, d'agents d'accueil, etc., nous voterons pour cette délibération et nous soulignons que les votes exprimés sont très révélateurs de la ville que nous souhaitons construire.

**M. LE MAIRE :** Merci, Jean-Noël Aqua, je partage évidemment tous ces propos, notamment quand il s'agit de logements destinés aux fonctionnaires qui animent la ville, d'ailleurs, on voit à quel point ils sont essentiels quand ils manquent et en ce moment, le fait que beaucoup soient malades, cela entraîne un certain nombre de perturbations et on voit les conséquences que nous subissons, le métro, les bus, donc effectivement, de prendre notre part pour aider à les loger d'une façon décente. Je soumetts donc cette délibération à vos voix. DLH 1, j'ai bien noté le vote contre du groupe de l'opposition, y a-t-il d'autres votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Monsieur PENG, que faites-vous sur ce vote ?

**Chang Hua PENG :** C'était simplement pour exprimer mon abstention. Je voulais prendre la parole pour expliquer mon abstention, simplement la modification financière compte tenu des problèmes de budget que connaît la Ville de Paris, je préfère m'abstenir sur toute la série des votes sur la modification des garanties.

**M. LE MAIRE :** Nous avons bien noté votre abstention, Monsieur PENG. Mais là en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une demande de subvention, ce sont des garanties d'emprunts qui sont revisitées. Le vote est évidemment positif, mais je ne voulais pas interrompre le vote et je l'ai laissé se dérouler avant de donner la parole à Monsieur PENG.

**POUR :** 33

**CONTRE :** les 5 élus du groupe UDC13

**ABSTENTION :** 1 (M. PENG)

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2022 DLH 33** Réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par HSF

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 33, toujours Éric OFFREDO, évidemment.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le précisez, il s'agit bien de garanties d'emprunt qui ne sont pas faites par la Ville, mais par des bailleurs sociaux, en l'occurrence RATP Habitat. Cette fois-ci, on a exactement le même type de délibération, mais pour HSF pour 6 opérations qui sont dans le 13e, le 15e et le 20e pour un montant global de 6 600 867 euros. Deux opérations sont dans le 13e arrondissement, une au 29, rue des Malmaison et une autre à la jonction entre l'avenue d'Ivry et la rue de Tolbiac, merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci, au passage, c'est bien le fait que la Ville de Paris, quels que soient les sujets budgétaires, puisse garantir les emprunts auprès de chacun des bailleurs, ce qui permet aussi aux bailleurs d'obtenir des conditions plus attrayantes pour ces emprunts. Pas de demandes d'intervention, je vais lancer le vote, j'imagine que c'est le même pour l'opposition, c'est-à-dire un vote contre.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Non, on n'est pas opposés à celle-ci.

**M. LE MAIRE** : D'accord, pas de vote contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas ; peut-être Monsieur PENG, vous allez nous dire ce que vous faites sur le tchat. Cette délibération est adoptée, je vous en remercie.

**POUR** : 38

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 1 (M. PENG)

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2022 DLH 40** Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

**M. LE MAIRE** : DLH 40, on en a une série comme cela, c'est la troisième, on a une quatrième derrière, toujours modifications de garanties d'emprunts, toujours Éric OFFREDO.

**Éric OFFREDO** : Effectivement, comme vous le précisez, cette fois-ci, c'est pour la RIVP pour trois opérations dans le 13e, 14e et 20e arrondissement pour un montant global de 7 173 127 euros. Nous sommes concernés par deux opérations conjointes dans le 13e : rue Domrémy au 5 bis et au 5-9 rue Domrémy.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je précise qu'étant au conseil d'administration de la RIVP, je ne prendrai pas part à ce vote. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, donc elle est adoptée avec mon NPPV, ce sera la même chose d'ailleurs pour le suivant.

**POUR** : 36

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 1 (M. PENG)

**Monsieur le Maire et M. GUILLOU ne participent pas au vote.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2022 DLH 47** Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat

**M. LE MAIRE** : Cela concerne Paris Habitat, donc la DLH 47 et toujours **Éric OFFREDO**.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas tout à fait la même que les précédentes, effectivement, il y a une délibération – je n'aime pas trop le terme – qu'on appelle « balai » qui reprend un renouvellement pour les garanties d'emprunt, mais pas seulement, puisque dans le 13e, sont concernés par la création d'un logement au 15 rue Baudouin en fait la transformation d'une loge de gardien en PLS et pour le coup, il y a un emprunt de 28 921 euros, c'est tout petit par rapport à la délibération qui fait un montant de 6 865 175 euros. Vous voyez, nous sommes concernés vraiment très à la marge, ce sont essentiellement les opérations du 19e et du 20e arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur **OLIVIER**.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Sur celle-là, on votera contre, moi je ne participerai pas, puisque c'est Paris Habitat, mais on votera contre, c'est une position du groupe Changer Paris par rapport aux autres arrondissements concernés.

**M. LE MAIRE** : Bien, je vais donc faire voter cette délibération DLH 47. Qui vote contre, mis à part le groupe d'opposition ? Je n'en vois pas, les abstentions, donc il y a Monsieur **PENG** qui s'abstient, il l'a confirmé dans le tchat. Il n'y a pas d'autre abstention, je n'en vois pas, merci, elle est adoptée.

**POUR** : 32

**CONTRE** : 4 élus du groupe UDC13 (Mmes **ESTIENNE** et **STIBBE** et MM. **LE** et **SHOUKRY**)

**ABSTENTION** : 1 (M. **PENG**)

Monsieur le Maire et M. **OLIVIER** ne participent pas au vote.

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2022 DCPA 3** Restructuration de la Crèche Glacière - 101, rue de la Glacière, Paris 13e Objectifs, programme des travaux – Autorisations administratives

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la suivante, la parole est à Johanne **KOUASSI**, il s'agit de la restructuration de la crèche Glacière.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire, je me réjouis vraiment de vous présenter ce soir cette délibération, parce que pour ceux qui connaissent la crèche située au 101, rue de la Glacière, c'est un établissement qui est vieillissant, qui a beaucoup besoin de cette restructuration. Le bâtiment n'est pas aux normes d'accessibilité, en termes de consommation d'énergie, on est loin de ce qu'il se fait aujourd'hui et l'aspect global, tant de la crèche elle-même que du logement de fonction commence à poser des difficultés et dégrader les conditions d'accueil, c'est pour cela que je suis très heureuse que cette restructuration complète de l'établissement puisse voir le jour. Le budget total de l'opération est évalué à 4 550 000 euros. Il y aura une restructuration complète pour mettre aux normes le bâtiment. En termes de capacités d'accueil, elles seront inchangées, à savoir 63 places. La différence est que, comme là on s'adapte aux nouvelles normes, malheureusement le logement de fonction n'a pas pu être conservé au sein du bâtiment, pour autant, dans le cadre des échanges avec la DFPE, j'ai bien pu obtenir qu'il y ait une solution de logement à proximité qui soit proposé à la ou au futur responsable, parce qu'on sait que c'est très important de pouvoir loger à proximité pour les responsables d'équipement, notamment les crèches. Voilà, il y aura une sélection du maître d'œuvre au deuxième trimestre de cette année, ensuite des études de conception qui s'étaleront du deuxième trimestre 2022 au trimestre 2023, tout cela pour

une livraison qui nous amène à 2026. C'est un calendrier qui peut sembler long, mais complètement normal dans le cadre d'une restructuration complète d'un établissement. Cela permettra de mettre à niveau un équipement qui aujourd'hui nous posait bien des difficultés et dégradait les conditions d'accueil tant des enfants que les conditions de travail du personnel. Je suis vraiment heureuse que cette opération d'envergure puisse voir le jour sur la mandature.

**M. LE MAIRE** : Moi aussi, je me réjouis. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Johanne KOUASSI, mais c'est une opération qui ne fut pas facile à monter, mais de fait, on aura fait le tour, non pas des rénovations des crèches car elles vont continuer, mais des établissements que nous avons dans le scope comme étant les plus urgents à réhabiliter. Pour toutes les grosses réhabilitations lourdes, on aura fait quand même beaucoup de chemin. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais la faire voter tout de suite, DCPA 3, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité bien sûr, je vous en remercie.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DFPE 30</b> Subventions (754.023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes
--

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à la DFPE 30 avec Johanne KOUASSI, on va partir sur les différentes subventions

**Johanne KOUASSI** : Exactement, il s'agit des subventions qui vont permettre le fonctionnement de nos deux ludothèques, puisque le 13e arrondissement a la chance de disposer de deux ludothèques. La première que vous connaissez sûrement qui s'appelait la ludothèque Denise GARON qui est désormais gérée par l'association *Au temps du jeu* située au square Dunois, c'est vraiment un lieu de vie dans ce square qui en a besoin. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 90 963 euros. On a pu voir le renouveau de cet espace qui a changé de gestionnaire avec une réouverture qui avait été fêtée de façon très conviviale au mois de mai l'année dernière. C'est vraiment un projet qui aujourd'hui privilégie un accueil sur une classe d'âge plus étendue, puisqu'il y a désormais un espace pour les jeux vidéo, pour les jeux de rôle qui plaisent particulièrement aux ados avec toujours la partie petite enfance, donc cela couvre en plus un spectre d'âge très large. Voilà pour la ludothèque située square Dunois. Donc l'autre subvention d'un montant de 22 900 euros concerne plutôt la *Ludomouv*, donc la ludothèque mobile, comme son nom l'indique qui est situé place Pierre Riboulet. On a eu l'occasion de parler dans le cadre d'anciens Conseils d'arrondissement et là-dessus, je peux vous confirmer que les projets de relocalisation sont toujours à l'étude par les équipes techniques de la direction famille et petite enfance et que cela fait partie des réflexions et de ce qu'on concrétisera probablement dans l'année 2022.

**M. LE MAIRE** : On l'espère en tout cas. Y a-t-il des demandes d'intervention. Madame ESTIENNE, apparemment.

**Mireille ESTIENNE** : Merci Monsieur le Maire. En effet, je reviendrai plus sur cette 2<sup>e</sup> Ludomouv et en effet, je reviendrai également sur le fait de la déplacer, puisque vous-même vous le disiez, en effet, les habitants en particulier du CQ 3 ont demandé à cor et à cri ce déplacement, puisqu'en effet, ce container rouge est quand même – je dirais – inesthétique. Donc je voulais savoir en effet si vous aviez déjà des projets de réinstallation pour déplacer ce container. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : En deux mots, on a envisagé plusieurs locaux, on aimerait bien la mettre dans du dur, dans un vrai local, Madame ESTIENNE, et pas simplement déplacer le container. On a un peu de

difficulté à trouver les locaux adéquats et surtout à des loyers acceptables, plus les aménagements intérieurs, cela demande un peu de temps. On ne désespère pas, en tout cas on va essayer d'y arriver. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, donc je vais faire voter cette délibération DFPE 30. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, elle est adoptée.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DFPE 17** Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la suivante, j'en profite pour passer la présidence deux minutes à Éric OFFREDO.

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit cette fois de subventions qui couvrent les activités des samedis en famille qui ont été pérennisées après une expérimentation couronnée de succès. Je rappelle rapidement le principe : il s'agit de pouvoir proposer le samedi matin des ateliers parents-enfants dans différentes crèches. C'est l'occasion pour les familles d'avoir des activités en commun, c'est aussi du soutien à la parentalité, parce qu'on sait très bien qu'autour de ce type d'atelier, on a différentes discussions avec des professionnels et c'est aussi une façon d'échanger entre familles et de parler des difficultés qu'on peut rencontrer dans un cadre qui le permet, avec des professionnels de la petite enfance, pas forcément ceux qui s'occupent des enfants tout le temps, c'est donc aussi très propice aux échanges pour les familles qui seraient isolées. Donc on a fait le choix aussi de pouvoir proposer [coupure son 0:20:36] ...la crèche également Masséna. Donc il s'agit là de subventionner les deux associations qui concernent le 13e arrondissement, donc *Crescendo* que vous connaissez aussi parce qu'elle gère l'établissement rue Vergniaud qui a pour objectif d'accueillir 30 % d'enfants porteurs de handicaps, qui fournit vraiment de très bonnes prestations. Il s'agit d'un montant de 30 695 euros pour *Crescendo*, mais à la fois pour les ateliers du 13e et du 15e. Et l'autre association, il s'agit de l'association *Môm'Artre*, pour une subvention d'un montant de 21 070 euros et là, qui intervient également sur 13e, 14e et 20e arrondissement. On a fait le choix dans le 13e arrondissement de confier ces missions à des structures qu'on connaît bien qui sont connues sur le territoire et donc, cela apporte grande satisfaction aux familles qui bénéficient de ces ateliers.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Johanne KOUASSI, merci de votre intervention. Madame ESTIENNE, à moins que ce soit la main de tout à l'heure, vous avez demandé la parole, Madame ESTIENNE, non ? Pardon, non. Donc, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie, elle est adoptée.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DFPE 8** Subvention (180 742 euros), avenant n° 1 à l'association LA PASSERELLE (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e)

**M. LE MAIRE** : Toujours Johanne KOUASSI, on passe à La Passerelle, ce coup-ci.

**Johanne KOUASSI** : Oui, c'est la dernière délibération qui concerne la petite enfance, elle est très classique, puisqu'il s'agit de la subvention liée au fonctionnement du lieu d'accueil qui est situé rue de la

Colonie qui est de 24 places par l'association *La Passerelle*, une subvention d'un montant de 180 742 euros et c'est vraiment une association avec laquelle on fonctionne extrêmement bien. Les relations sont très fluides.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, pas de demandes d'intervention, donc DFPE 8, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous en remercie.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DASCO 5</b> Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023
--

**M. LE MAIRE** : Je vais laisser tout de suite la parole à Emmanuel COBLENCÉ pour la révision de la sectorisation des écoles, des secteurs des écoles dans le 13<sup>e</sup>, évidemment, c'est un sujet important qui a donné lieu à beaucoup de réunions. Je remercie au passage évidemment l'engagement d'Emmanuel, mais aussi celui des inspecteurs, des directeurs concernés, des parents d'élèves qui ont été mobilisés, malgré ces conditions un peu compliquées, mais qui ont bien voulu participer à cette réunion de concertation avant qu'on fasse passer cette délibération. Emmanuel Coblençe.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, régulièrement, nous sommes amenés à discuter de changements dans les secteurs de certaines de nos écoles qui peuvent être modifiés pour tenir compte des dynamiques démographiques d'un quartier à l'autre, mais aussi des livraisons d'immeubles, tout en maintenant bien sûr une mixité sociale et scolaire à laquelle nous sommes tous très attachés. Comme Monsieur le Maire vient de le dire fort justement, ce processus est celui d'abord d'une longue et minutieuse concertation qui a eu lieu à l'automne avec les inspecteurs, les directeurs, les représentants de parents d'élèves, bien sûr les services de la Ville et en particulier de la DASCO. L'idée est de permettre de se projeter sur un horizon qui est à environ 5 ans et d'avoir des secteurs qui sont robustes et stables ensuite sur cette période. Ces modifications que je vais vous présenter très brièvement ne s'appliquent que pour les élèves qui entreront en septembre 2023 en petite section de maternelle ou en CP d'école élémentaire, ainsi bien sûr que pour les élèves qui viennent d'emménager dans le secteur. Tous les enfants qui sont déjà scolarisés bien sûr restent dans les écoles dans lesquelles ils sont scolarisés actuellement. Donc il y a des changements dans la circonscription 13 B pour tenir compte des livraisons de logements qui arrivent sur le secteur Paul Bourget et cela implique un mouvement de l'école 44 Enfants d'Izieux vers l'école Kuss et de l'école Kuss vers l'école Longues Raies. Il y a également un certain nombre de mouvements proposés pour la circonscription 13 C, la circonscription Austerlitz, puisqu'il y a, vous le savez, des livraisons d'immeubles importantes qui arrivent sur le secteur de l'école polyvalente Balanchine et qui vont nécessiter des mouvements de rééquilibrage vers les écoles Dunois, Jenner, de la place Jeanne d'Arc, Domrémy, Gourdault ainsi que Fagon, Pichon. En ce qui concerne la 3<sup>e</sup> et dernière circonscription scolaire du 13<sup>e</sup> arrondissement qui est la 13 A, la révision de ces secteurs sera opérée l'année prochaine pour intégrer au mieux le chantier important de destruction et de construction de l'école Franc Nohain. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Emmanuel, sachant qu'évidemment, c'est un travail de dentelle pour veiller au bon équilibre sociologique entre les écoles. Ce ne sont pas de grands traits qui sont tirés à travers les différents quartiers, mais vraiment un travail fait dans la finesse pour encore une fois faire en sorte de ne pas créer de déséquilibre, voire de corriger les déséquilibres qu'on aurait pu constater. Monsieur OLIVIER, vous avez demandé la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Oui, merci. C'est effectivement un sujet très complexe, les sectorisations. Là, vous parlez de nouvelles répartitions, comme si c'était de peu d'importance, mais moi cela me donne plutôt le sentiment qu'on est un peu pris au dépourvu. Il s'agit de milliers de logements qui vont être livrés dans les 5 prochaines années, donc des milliers d'enfants et là, c'est une répartition un peu...tiens, j'en fais passer là d'un côté, d'autres de l'autre, cela ne me paraît peut-être pas à la hauteur. Maintenant, on s'abstiendra, on ne votera pas contre, parce qu'on sait, et Mireille ESTIENNE a participé à certaines réunions, on sait que cela s'est plutôt bien passé. Mais j'ai l'impression, je crains qu'à un moment donné, assez rapidement on soit sous dotés en termes d'école.

**M. LE MAIRE** : Monsieur PENG a demandé la parole.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. J'avais simplement une question concernant les enfants d'une même fratrie, j'ai des parents qui m'ont posé cette question, est-ce que le grand frère ou la grande sœur, le petit frère ou la petite sœur pourront suivre le même établissement, que ce soit pour le collège ou pour l'école ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Emmanuel COBLENCE peut répondre.

**Emmanuel COBLENCE** : Merci beaucoup pour ces commentaires, ces questions. Merci d'abord à Monsieur OLIVIER de reconnaître qu'effectivement la concertation s'est bien passée, c'est vrai qu'on a pu par discussions successives aboutir à une solution qui semble effectivement globalement faire consensus au sein des communautés scolaires qui sont concernées. Monsieur OLIVIER, vous surestimez très largement le nombre d'enfants qui sont impactés par ces mouvements de resectorisation. Les services du bureau de la prévision scolaire chiffrent les mouvements et le nombre d'enfants qui vont être impactés, pour ne vous donner qu'un seul exemple, la circonscription 13 C qui est celle dans laquelle il y a le plus de mouvements qui sont proposés dans cette délibération, il n'y a que 150 enfants sur 3 ans qui vont être déplacés de secteur. Donc vous voyez qu'on est très, très loin des milliers que vous évoquez dans votre intervention. En ce qui concerne la question de Monsieur PENG, bien sûr le regroupement de fratries est toujours permis et donc, on proposera bien sûr aux familles dont l'un des enfants, l'aîné est déjà dans une école, dans la même école de pouvoir regrouper l'ensemble de la fratrie dans cette école, évidemment.

**M. LE MAIRE** : Je ne veux pas rentrer dans la polémique, je trouve que vos propos sont un peu inconvenants par rapport à toutes les personnes qui ont participé à ces réunions. Vous rappelez d'ailleurs qu'elles vous étaient ouvertes et qu'une de vos colistières y a participé, donc elle a vu effectivement dans quelles conditions cela se réalisait. Tout simplement, j'aurais envie de vous répondre par le nombre d'écoles que nous avons ouvertes ces dernières années et la dernière date de cette année, donc on ne peut pas dire que ce soit très ancien ! Nous avons livré des écoles partout où il en fallait avec l'arrivée des nouveaux logements et nous avons pris évidemment nos responsabilités, et ces écoles sont loin d'être pleines. La nouvelle école monte en puissance, elle va accueillir au moins un professeur supplémentaire l'année prochaine, peut-être deux s'il y a besoin, et nous n'avons aucun problème de place dans les écoles du 13e évidemment. Alors, je vais faire voter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 34**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE :** Je vais maintenant laisser la parole à Vincent BOULET que je vais remercier évidemment de la même façon, mais aussi pour sa vigilance, puisqu'il a repointé les différents secteurs des différents collèges et il s'est aperçu qu'il y avait une erreur, c'est pour cela qu'on vous a adressé l'amendement technique dans le courant de la journée qui sera évidemment annoté de la même façon au prochain Conseil de Paris. C'est sur deux collèges où il y avait des erreurs, en tout cas, les rectifications n'avaient pas été faites. Je lui laisse la parole.

**Vincent BOULET :** Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de la resectorisation de certains des collèges du 13<sup>e</sup>. Je rappelle qu'en ce qui concerne les collèges, la sectorisation est du ressort de la Ville, mais l'affectation est du ressort du rectorat. Nous avons tenu compte en termes de cadrage des mêmes facteurs que ceux qui ont été présentés par Emmanuel COBLENCÉ en ce qui concerne les écoles, c'est-à-dire à la fois de tenir compte des évolutions démographiques concernant certains des collèges du 13<sup>e</sup> avec les livraisons de logement et de l'évolution démographique générale des quartiers concernés. Et aussi de tenir compte évidemment du facteur du renforcement de la mixité sociale et scolaire qui est très importante pour l'équilibre, la vie, les projets pédagogiques des différents établissements. De la même manière que cela a été mené pour les écoles, le projet de resectorisation des collèges a été mené en concertation avec les principaux des collèges concernés et avec les parents d'élèves. Il faut voir qu'on a pris en compte l'évolution pour les prochaines années, pour les 5 ans qui viennent. D'autres livraisons de logements sont à prévoir pour la fin de la décennie qui nécessiteront de revoir à nouveau cette sectorisation pour coller au plus près des réalités sociales et démographiques de notre arrondissement. Concrètement parlant, il s'agit de sectoriser le secteur concernant le collège Elsa Triolet, ce qui implique de rediriger certaines habitations vers d'autres collèges qui sont Rodin et Monet. Cela implique également par effet domino qu'on a essayé de limiter au maximum, vu qu'on redirige une petite partie, on parle de 17 élèves d'Elsa Triolet vers Claude Monet, de resectoriser également légèrement également Claude Monet et de répartir une partie. Il s'agit de 15 élèves vers le collège Flaubert. Ensuite, on a également la question Évariste Gallois qui effectivement était pointée dans la première version de la délibération que vous avez reçue dans le courant de la semaine dernière, donc pour tenir compte des livraisons à Paul Bourget. Une erreur s'est glissée dans cette délibération, une erreur technique dans les chiffres fournis par la DASCO concernant la capacité d'accueil du collège Camille Claudel, ce qui entraîne que cette partie-là de la délibération ne peut pas être votée en l'état. C'est le sens de l'amendement de l'exécutif qui sera proposé et, j'espère, adopté au Conseil de Paris et c'est le sens aussi de la nouvelle annexe qui détaille adresse par adresse la nouvelle sectorisation où dans la nouvelle version que vous avez reçue aujourd'hui, on a enlevé la partie concernant Évariste Gallois. Ceci implique qu'il faudra revenir sur le métier – si j'ose dire – sur la sectorisation d'Évariste Gallois concernant la rentrée 2023. Donc je vous invite à en délibérer et à voter positivement cette resectorisation des collèges avec la réserve de l'intégration de l'amendement à la délibération du Conseil de Paris. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Alors, y a-t-il des demandes de parole ? Je ne vois pas qui. Je vois une main levée, mais je ne vois pas qui. Monsieur PENG, déjà.

**Chang Hua PENG :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais profiter de cette délibération pour avoir un éclairage sur le collège Gabriel Fauré qui est aussi un peu au cœur de ce quartier et je voulais avoir un éclairage sur l'évolution des travaux et sur ses capacités d'accueil, justement, merci.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame STIBBE.

**Élisabeth STIBBE** : Merci, Monsieur le Maire. Moi, ce n'est pas une question, c'est juste une remarque, Emmanuel COBLENCE soulignait évidemment l'importance de la mixité sociale et scolaire, on en est tous conscients, et on est tous pour cela. Moi, je m'inquiète tout de même sur le sujet de la sectorisation des collèges justement parce qu'on sait combien après la sectorisation d'un collège compte par rapport à l'affectation dans les lycées, je voudrais m'assurer que dans tous les paramètres que ce n'est pas que du comptage. Est-ce que je m'exprime clairement, cela n'est pas sûr ?

**M. LE MAIRE** : Si, si, c'est très clair. Je vais laisser la parole tout de suite à Vincent BOULET, mais simplement pour vous faire remarquer que les accès au lycée ont changé et que, pour ce qui concerne le 13e arrondissement, cela a en tout cas plutôt favorisé les familles du 13<sup>ème</sup>. En tout cas, pour parler d'un collège que vous connaissez toutes et tous, Elsa Triolet, c'est intéressant d'ailleurs, parce que c'était un collège qui était plutôt très évité, qu'il l'est moins maintenant à tel point qu'on est obligé de refaire la sectorisation, parce qu'il y a trop d'élèves à Elsa Triolet. Quand on a fait la remise des brevets d'ailleurs, on a pu discuter beaucoup avec ceux qui animaient tous ces établissements et de fait, les vœux ont été très largement acceptés, parce que justement, les collèges plus défavorisés que les autres donnent une prime aux élèves de ces collèges et donc ils ont eu plus facilement leurs affectations aux établissements du secteur, Claude Monet notamment. En tout cas, pour le 13e, pour ce qui concerne le 13e, cela a plutôt évolué dans le bon sens. Évidemment, tous ces travaux, c'est vrai pour les écoles, mais après, les écoles servent de bassin pour les collèges, c'est encore une fois un travail de dentelle, désolé de répéter le mot, mais pour faire en sorte effectivement d'être très vigilant sur l'équilibre des différents secteurs. Mais Vincent BOULET va le dire peut-être mieux que moi.

**Vincent BOULET** : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je m'inscris tout à fait dans le droit fil de vos propos concernant l'affectation en lycée. Je n'ai rien à ajouter pour cela, mais effectivement, la question de la mixité, de l'équilibre social des collèges est un sujet extrêmement important et on a tenu bien évidemment compte de ce critère dans la nouvelle sectorisation qui vous est proposée. Pour revenir peut-être à la question très rapidement de Monsieur PENG sur Gabriel Fauré, Gabriel Fauré n'est pas touché par la nouvelle sectorisation, il n'y a pas de questions en tout cas à court terme concernant sa capacité d'accueil. Concernant la question sur les travaux, je vous rappelle que les travaux sont opérés par la Région, vu qu'il s'agit d'une cité scolaire, mais la Ville finance 40 % des travaux, ce qui correspond au ratio des collégiens à l'intérieur de la cité scolaire. La Région a fait le choix de suspendre à l'heure actuelle les travaux, suite à toutes les difficultés, les problèmes dont on avait déjà d'ailleurs discuté dans ce Conseil d'arrondissement. Donc pour l'instant, on est en attente aux côtés de la cité scolaire d'un calendrier sur la future reprise des travaux qui concerneront la partie collège et le gymnase de Gabriel Fauré. Il faut aussi savoir que sur la partie qui a rouvert au mois de septembre, donc qui concerne essentiellement la partie lycée qui donne sur l'avenue de Choisy et sur la rue de la Vistule, on soutient aussi la communauté scolaire et le proviseur de Gabriel Fauré pour faire remonter auprès de la Région, donc un certain nombre de problèmes qui sont apparus après la livraison de cette partie-là.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent, donc je vais faire voter cette délibération, sachant qu'encre une fois sous réserve de l'adoption de l'amendement au Conseil de Paris, mais on va formellement quand même l'adopter, donc DASCO 6. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, elle est adoptée.

**POUR** : 34

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : les 5 élus du groupe UDC13

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ AVEC RÉSERVE**

**2022 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros)

**M. LE MAIRE :** Je repasse la parole à Vincent BOULET, il y a des dotations complémentaires de fonctionnement et subventions d'équipement qui nous attendent.

**Vincent BOULET :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération plus traditionnelle celle-ci à l'image de celle que nous votons régulièrement en Conseil d'arrondissement. Donc, de subventions d'équipement et de travaux pour différents établissements du 13e. Je vais aller droit au but, il s'agit en termes d'équipements de livrer des ordinateurs, des photocopieurs, des vidéoprojecteurs dont vous trouverez le détail dans l'annexe de la délibération, donc pour un équivalent de 13 000 euros à Elsa Triolet, de 21 000 euros à Évariste Galois, de 8 000 euros à Gabriel Fauré, de 18 000 euros à George Sand, de 16 000 euros à Georges Braque, de 21 000 euros à Gustave Flaubert, de 20 000 euros à Moulin des Prés et 19 000 euros à Thomas Mann. On inclut aussi dans cette délibération une petite subvention pour travaux à hauteur de 3 000 euros pour remplacer certains des robinets de radiateurs à Georges Braque. Voilà, vous savez tout.

**M. LE MAIRE :** Dans le détail. Il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, on va faire voter ces dotations. DASCO 1. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DDCT 10** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

**M. LE MAIRE :** Je laisse tout de suite la parole à Marie-Pierre MARCHAND pour la DDCT10, là aussi des subventions de fonctionnement pour le financement d'associations. Marie-Pierre MARCHAND, on ne t'entend pas, regarde si ton micro est bien branché.

**Marie-Pierre MARCHAND :** Oui, excusez-moi, mon micro était coupé ! Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de l'attribution de subventions dans le cadre de la première enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville pour un montant total de 163 200 euros à 54 associations sur l'ensemble des quartiers populaires de Paris. Concernant le 13e arrondissement, il s'agit effectivement d'attribution concernant 4 associations. Les critères qui ont privilégié ces associations bien connues dans le 13e et qui effectuent un travail de fond sont effectivement des projets qui visent à renforcer le lien social, l'ouverture socioculturelle des jeunes et la participation des habitants. Elles concernent donc des associations assez différentes en termes de taille, notamment l'association *Culture et bibliothèques pour tous* qui est une petite association totalement bénévole qui fait un travail de fond sur la lecture et notamment dans le cadre d'un travail sur la parentalité, de la lecture pour les jeunes enfants dans le quartier Kellermann. *Deuxième groupe d'intervention* qui est une association qui fait fonctionner l'espace de vie sociale dans le quartier Amiral Mouchez, elle effectue un travail aussi très important avec les jeunes, les ados et les enfants. L'association *Moi et mes enfants* qu'on connaît bien, là, c'est un travail autour des familles avec des familles monoparentales, cela s'appelle *Comme un dimanche*, c'est vraiment permettre un moment d'échange, de partage pour ces familles, le dimanche et d'une association qui fait un travail culturel et social très important aussi sur des fictions radiophoniques avec des jeunes pour travailler notamment sur des rapports égalité filles-garçons et aussi les transformations urbaines, puisqu'elle travaille dans le quartier Bédier-Oudiné qui s'appelle donc *Lez'Armuses*. Tout cela pour un montant global de 17 000 euros pour ces 4 associations. Je vous demande donc de bien vouloir accepter l'attribution de ces subventions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? On va faire voter cette délibération DDCT 10. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DDCT 2</b> Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs
--

**M. LE MAIRE** : Toujours Marie-Pierre MARCHAND. Cette fois-ci, il s'agit de conventions pluriannuelles d'objectifs.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Tout à fait. Il s'agit toujours pour les quartiers populaires d'accepter ces subventions dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions sont très importantes, elles existent depuis la nouvelle génération de Contrat de Ville et elles permettent un mécanisme de partenariat et de sécurisation des associations, dont vous connaissez souvent les difficultés de financement et donc de pérennisation de leurs actions en leur permettant d'avoir une assurance sur 3 ans de pouvoir développer leurs actions, des actions pérennes qui participent aux objectifs du Contrat de Ville. Il va sans dire que ces conventions d'objectifs sont régulièrement et annuellement évaluées, même au fil de l'eau. Pour le 13e, il s'agit de trois associations pour un montant de 66 000 euros pour : *Les Ateliers Pluriculturels* qui travaillent dans le quartier Villa d'Este, notamment Villa d'Este – Masséna sur les actions de médiation culturelle auprès de différents publics, notamment la communauté asiatique qui habite dans ce quartier et pour favoriser les liens interculturels et notamment avec la population des seniors qui est assez importante aussi dans ce quartier. Il s'agit du *Centre Alpha Choisy*, je pense que tous connaissent, qui effectue un travail remarquable à l'échelle du quartier, mais bien au-delà à l'échelle parisienne sur l'intégration des migrants, la médiation sociale, des ateliers sociaux linguistiques d'apprentissage du français. Et l'association *Courant d'Art Frais* qui est également bien connue dans le quartier Kellermann, bien connue pour son défilé de marionnettes, mais ce défilé de marionnettes, comme vous le savez, est en fait une occasion d'effectuer un travail en profondeur avec les familles sur les liens intergénérationnels et culturels autour de la création de ces marionnettes qui impliquent beaucoup de sorties culturelles, de travail très important, très conséquent et éducatif. Voilà, je vous demande de bien vouloir accepter le financement de ces conventions pluriannuelles pour ces associations qui font vivre nos quartiers.

**M. LE MAIRE** : Merci, Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas donc, je vais la faire voter, la DDCT 2. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DAE 33</b> Subventions (149.100 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville
--

Restons dans le cadre de la Politique de la Ville, mais cette fois-ci par le biais de l'emploi, et donc c'est évidemment Caroline MILLET qui rapporte la DAE 33.

**Caroline MILLET** : Merci, Monsieur le Maire, c'est une subvention de 149 100 euros avec trois associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. Donc le présent projet de délibération a pour objet l'emploi de subventions à trois associations intervenant dans les quartiers populaires dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. À travers ce soutien, la Ville de Paris souhaite faciliter les parcours d'insertion professionnelle des résidents des quartiers populaires. Donc sur le 13e, il s'agit plus particulièrement de l'association *Femmes Initiatives* pour un montant de 22 000 euros. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Donc on va faire voter la DAE 33. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DPE 3</b> Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à Danièle SEIGNOT et nous allons parler maintenant des recycleries avec la DPE 3.

**Danièle SEIGNOT** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'une délibération qui concerne des subventions pour 11 associations, un total de 396 000 euros, mais le 13e est particulièrement concerné par l'association *Ma Ressourcerie* que vous connaissez tous bien et qui est située au 126, avenue d'Italie qui effectue un travail formidable, puisqu'en 2020, ils ont quand même réussi à collecter 42 tonnes d'objets divers, de vêtements, de livres. La majeure partie a donc été mise en vente à des prix solidaires dans la boutique. On trouve des vêtements à des prix particulièrement compétitifs et puis le reste est redirigé dans une filière de réemploi ou de recyclage et notamment en partenariat avec l'association *AMELIOR* pour le textile et l'ancien lycée Ponticelli pour tout ce qui était équipement électrique et électronique. Donc la Ville se propose d'attribuer à *Ma Ressourcerie* au sein de ce montant global 30 000 euros pour l'exercice 2022 et en plus, une subvention en nature comme l'accès à titre gratuit à la déchetterie de la Poterne des Peupliers, ce qui est – si ma mémoire est bonne – un montant de l'ordre de 5 000 euros. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Danièle. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DPE 3 est soumis au vote. Y a-t-il des votes contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DJS 74</b> Subvention (5.000 euros) pour l'achat de fournitures accordée à l'association Culture Loft - Budget participatif d'arrondissement 2019 « Des ateliers fédérateurs autour du Street Art »
---

**M. LE MAIRE** : Dernière délibération avant d'arriver aux vœux. Je laisse la parole à Philippe Lemoine pour une petite subvention, excusez-moi, c'est Bérangère AICHOUN-BAPTISTE, comme c'est du budget participatif.

**Bérangère AICHOUN-BAPTISTE** : Bonsoir à toutes et à tous, il s'agit effectivement d'une subvention pour l'association *Culture Loft* dans le cadre d'un projet du budget participatif 2019. C'est un projet qui a

vocation à créer des ateliers autour du Street Art en lien avec le centre Paris Anim'. Petite précision, c'est un projet qui a reçu le soutien du Conseil de quartier. C'est une subvention de 5 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc DJS 74. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci, elle est adoptée.  
J'avais oublié que...

**Mireille ESTIENNE** : C'est moi, excusez-moi Monsieur le Maire, pardon.

**M. LE MAIRE** : Je vous donne la parole, mais on ne va pas revenir sur le vote, allez-y, Madame ESTIENNE.

**Mireille ESTIENNE** : Non, je voulais juste avoir quelques précisions concernant en effet cette délibération, d'une part à quel endroit se dérouleraient ces ateliers ? D'autre part, au niveau de la durée, il est stipulé dans la convention que celle-ci prendra fin à l'achèvement de l'opération et du règlement de la subvention. Donc je voulais savoir s'il n'y avait pas d'ores et déjà un programme prévisionnel. D'autre part également, 5 000 euros, c'est éventuellement un peu élevé, je voulais savoir si les ateliers étaient payants ou gratuits par rapport aux participants. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Toujours Bérangère AICHOUN BAPTISTE pour répondre.

**Bérangère AICHOUN-BAPTISTE** : Non, il s'agit d'ateliers gratuits. Le projet de l'association est de vraiment faire découvrir le Street Art, notamment dans la pratique et vraiment dans la découverte de la manipulation du matériel et de la découverte de la pratique du Street Art pour les jeunes du quartier, c'est au centre Paris Anim' Oudiné. Ils sont déjà en contact : la porteuse de projets et le centre Paris Anim', c'est quelque chose d'assez simple qui a été proposé par la porteuse de projets.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cette réponse.

**Mireille ESTIENNE** : Moi, je m'abstiendrai, pardon. Excusez-moi, j'ai encore un temps de retard.

**M. LE MAIRE** : On va corriger votre vote, ne vous inquiétez pas, Madame ESTIENNE.

**POUR** : 38

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 1 élue du groupe UDC13 (Mme ESTIENNE)

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<p><b>2022 DASES 10</b> 11 subventions de fonctionnement (206 500 €) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 9 associations et une subvention d'investissement au bénéfice de Linkee (100 000 €) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité.</p>
--

**M. LE MAIRE** : Je suis allé un peu vite, puisque c'est vrai que nous avons adopté la procédure d'urgence pour pouvoir présenter la DASES 10, ce sera donc pour le coup la dernière délibération soumise à vos votes avant les vœux et c'est Juliette SABATIER qui la rapporte.

**Juliette SABATIER** : Je vous remercie, Monsieur le Maire, il s'agit d'adopter des subventions dans le domaine de l'aide alimentaire en subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement, et le 13e est très concerné par cette délibération puisque nous avons même une majorité de projets qui nous concernent directement. Sans être trop longue, je vous précise de quoi il s'agit. Toutes les actions concernées par cette délibération ont en commun de faciliter l'accès des foyers précaires aux denrées de

première nécessité, alimentaire et hygiène en général à des coûts se situant entre 10 et 30 % du prix marchand des denrées ou bien via une participation forfaitaire. Les libres-services ou épiceries solidaires dont il s'agit proposent aussi des accompagnements divers selon les structures porteuses de projets dans le domaine de la nutrition, de l'aide aux démarches, de l'orientation des bénéficiaires. Première chose, la reconduction de la subvention de 10 000 euros à l'association *Porte Ouverte et Solidarité* pour l'épicerie solidaire qui se situe rue de la porte d'Ivry. Ensuite, une petite subvention pour le libre-service solidaire tenu par le secours populaire dans des locaux mis à disposition par le CROUS rue Lepaute, la subvention qui va être versée tout de suite est petite, parce que ce lieu ferme à la fin du premier trimestre et donc le versement du solde de la subvention est conditionné à l'installation dans un nouveau local. Donc 5 830 euros tout de suite et sous réserve d'un nouveau local : 11 670 euros. 3<sup>e</sup> point, la reconduction de la subvention de 10 000 euros à l'association *Solidaya* pour l'épicerie solidaire située rue de la Fontaine à Mulard. Pour finir, une importante subvention d'investissement de 100 000 euros à l'association *Linkee*, cette subvention correspond vraiment au développement de l'activité de *Linkee*, puisque cette association procède à des récupérations d'invendus avant d'organiser pour part de la transformation et pour part, de la redistribution par des partenariats avec d'autres associations. Dans le 13<sup>e</sup>, nous sommes concernés par la distribution qui a lieu le lundi à ESSpace et qui concerne essentiellement les étudiants, c'est une redistribution faite en direct par l'association. Ces 100 000 euros ont pour but l'acquisition de trois véhicules et d'un caisson isotherme ainsi que du hayon pour fixer ce caisson, ce qui correspond vraiment au cœur de l'activité de *Linkee*. C'est tout en ce qui nous concerne directement.

**M. LE MAIRE** : Profitons-en pour saluer les nombreux bénévoles du 13<sup>e</sup> qui participent à ces différentes actions évidemment dans ce cadre associatif. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc on va la faire voter tout de suite. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, et c'est bien mérité pour les associations concernées.

**POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Vœux**

**M. LE MAIRE** : Je note une inflation assez forte de vœux. Ce que j'ai indiqué sur les vœux, je pense qu'il faut qu'on fasse attention les uns et les autres à éviter qu'il y ait trop de dépôts. Je passe évidemment sur le premier, puisqu'on a l'habitude de procéder ainsi pour les nouvelles dénominations : les présenter d'abord au Conseil d'arrondissement avant de l'adopter en commission parisienne et après, de manière définitive, par le Conseil de Paris, mais là, il y a beaucoup de vœux, donc on va essayer d'aller assez vite. Je laisse tout de suite la parole à Alexandre COURBAN pour présenter le premier.

<b>V13 2022 01</b> Vœu relatif à la mémoire de Paul QUILLES (1942 – 2021) proposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale
--

**Alexandre COURBAN** : Je vous remercie, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Ce soir la proposition est de rendre hommage à Paul QUILÈS originaire de la région d'Oran en Algérie. Paul QUILÈS, comme vous le savez, est décédé à Paris le 24 septembre dernier à l'âge de 79 ans. Cet ancien élève de polytechnique a adhéré au parti socialiste en 1972 à l'âge de 30 ans et il milite alors dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris dans la section ouest qui est chère à notre collègue Anne SOLEILHAVOUP. En 1978, Paul QUILÈS bat son adversaire Alexandre SANGUINETTI, candidat du RPR, ancien chef de cabinet de Hubert Germain, député sortant qui ne se représentait pas en 1978, et à qui le Conseil d'arrondissement a rendu hommage récemment. Paul QUILÈS est alors en 1978, je cite le matériel électoral de l'époque, « *le candidat du changement et de l'union de toute la gauche, le candidat pour la*

*démocratie et les libertés et le candidat pour la justice sociale* ». Pour l'anecdote, le candidat socialiste est soutenu au second tour par un autre polytechnicien, Philippe HERZOG qui était candidat du parti communiste au premier tour dans cette même circonscription. En 1980, Paul QUILÈS sera réélu dans cette même circonscription et par la suite, de 1983 à 1993, Paul QUILÈS sera plusieurs fois ministre comme rappelé dans le vœu déposé ce soir. Ce soir, il vous est proposé que le nom de Paul QUILÈS soit honoré dans l'espace public et que le jardin du Moulin de la Pointe du côté du boulevard Kellermann porte désormais la dénomination jardin du Moulin de la Pointe Paul QUILÈS. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, c'est très symbolique et, comme l'a dit Alexandre COURBAN, ce sera l'occasion de se retrouver au pied de la tour dans laquelle il a très longtemps habité, sans changer évidemment la signalétique côté avenue d'Italie. La famille souhaitait quelque chose d'uniquement symbolique, évidemment. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je voulais juste remercier pour ce vœu. Paul QUILÈS a beaucoup marqué le 13e et les socialistes du 13e, et donc merci de lui rendre hommage en lui dédiant un lieu dans le 13e. Merci.

**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Signalez-vous, je ne vois pas tout. Monsieur SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre voteront ce vœu mais nous souhaiterions que vous n'oubliez pas le professeur Christian Cabrol.

**M. LE MAIRE** : Nous n'avons pas oublié, et je pense que cela va passer en commission de dénomination en même temps, je crois que la prochaine est en février, donc on va y faire une proposition également. Là aussi, ce sera un lieu symbolique, mais en même temps que Paul QUILÈS pour Christian CABROL. Vous avez bien entendu et puis on avait voté un vœu d'ailleurs il y a quelque temps en Conseil d'arrondissement. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, on va faire voter ce vœu. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci, il est adopté.

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>V13 2022 02</b> Vœu relatif aux moyens alloués au premier degré et second degré par l'Éducation nationale déposé par Jean-Noël AQUA et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen
---

**M. LE MAIRE** : Je vais laisser tout de suite la parole à Jean-Noël AQUA qui présente deux vœux ce soir. Le premier concerne les moyens alloués par l'Éducation nationale pour les établissements du premier et second degré.

**Jean-Noël AQUA** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire vite sur la présentation de ce vœu qui rebondit sur une situation bien concrète des familles parisiennes, et en particulier des familles du 13e arrondissement ces dernières semaines, qui concerne la question du nombre de postes d'enseignants et en particulier le nombre de postes de remplaçants. Évidemment, il y a des aspects de circonstance liés à la crise du Covid, mais qui a été amplifiée par une austérité qui a duré depuis de nombreuses années en matière de postes d'enseignants. 7 900 postes ont été supprimés en 5 ans par le Ministère qui évidemment vient se rajouter à l'amateurisme qui a été révélé récemment certes, mais qui n'a eu de cesse pendant ces dernières années et notamment avec un manque de concertation manifeste avec la communauté éducative. Les aspects remarquables, c'est qu'il y a un manque de remplaçants sur Paris, c'est net, c'est remarqué par plusieurs acteurs. Dès qu'un professeur est absent, et pas uniquement du

fait du Covid, on est très souvent dans l'incapacité de pouvoir le remplacer, ce qui contribue à la dégradation du service public d'éducation. Malheureusement, cette situation était prévisible, était prévue, nous avons écrit, nous avons sollicité le ministère de l'Éducation nationale par plusieurs vœux notamment du Conseil de Paris et notamment du 13e. Il y a une baisse de la démographie certes, mais cela doit être vu comme une chance, une occasion pour diminuer le nombre d'enfants par classe en général, et en particulier à la suite de la crise du Covid, puisque les enfants ont clairement des besoins éducatifs supplémentaires et il y a clairement besoin de faire du sur mesure, etc. Voilà, notre vœu vient interpellé encore une fois sur un sujet important qui est le nombre de postes dans l'éducation, vient interpellé donc le Ministère pour planifier à l'avance une augmentation du contingent de postes de professeurs et en particulier de postes de remplaçants.

**M. LE MAIRE** : Merci, j'ai vu que Monsieur PENG avait déjà demandé la parole, donc je la lui cède tout de suite.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Tout simplement pour dire que je voterai contre ce vœu dans la mesure où dans les propos de Monsieur AQUA, il n'a pas du tout été signalé que le gouvernement a été quand même à l'initiative du dédoublement des classes en zone REP, que les chiffres proposés dans le vœu sont des chiffres globaux, notamment sur les chiffres à l'échelle parisienne. Effectivement, je regrette qu'il n'y ait pas de focus suffisant sur le 13e et effectivement d'avoir des détails plus précis pour pouvoir apprécier au mieux l'opportunité de ce vœu. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur PENG, je n'ai pas vu d'autres demandes de parole, sauf erreur. Je vais le faire voter. Y a-t-il des votes contre ? Donc Monsieur PENG. Y a-t-il des abstentions ? Le groupe de l'opposition, je n'en vois pas d'autres, encore une fois, signalez-le dans le chat, si on a oublié de compter des personnes. Donc, ce vœu est adopté.

**POUR** : 33

**CONTRE** : 1 (M. PENG)

**ABSTENTION** : les 5 élus du groupe UDC13

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>V13 2022 03</b> Vœu relatif aux moyens alloués aux crèches et aux établissements scolaires du premier degré déposé par Jean-Noël AQUA et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen
---

**M. LE MAIRE** : Toujours Jean-Noël AQUA pour un vœu cette fois-ci sur les masques et les détecteurs de CO2, sujet que nous avons déjà traité, mais on y revient, apparemment.

**Jean-Noël AQUA** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, j'y reviens suite à la politique qui est menée par notre ville et par l'État en fait sur le déploiement des capteurs de CO2 en espérant toujours faire bouger les lignes et faire avancer le sujet. Il y a la question du nombre de postes, évidemment, mais il y a aussi la question des moyens matériels pour protéger les personnels, mais aussi les enfants. Il y a la question des masques FFP 2 en direction des personnels, la question des capteurs de CO2. Depuis le dépôt du vœu, j'ai reçu des chiffres qui me rassurent sur la question du déploiement des masques FFP 2, ils sont essentiels en ce moment en particulier avec les nouveaux variants, mais nous avons beaucoup de personnel de la Ville, je pense aux animateurs, animatrices, les ATSEM, les AESH, les agents d'entretien, enfin tous ces personnels qui sont en contact avec les enfants, bien souvent non masqués en particulier en maternelle. Il paraît donc absolument essentiel de les protéger avec ces masques quand ils peuvent et quand les personnels souhaitent en disposer. Visiblement, il doit y avoir un certain manque de ruissellement de ces masques à certains endroits, mais on m'a visiblement rassuré sur la quantité de masques fournis par la Ville d'un côté. En revanche, je reviens sur la question des capteurs de CO2 qui

continuent à faire polémique, qui continuent même au niveau national à faire polémique, puisque vous avez noté que l'AMF récemment, je crois que c'est la semaine dernière, a à nouveau interpellé l'État sur son hypocrisie visant à se dédouaner sur les collectivités territoriales pour l'installation, alors que ces capteurs de CO2 devraient être de la responsabilité évidemment de l'État qui est le seul à même de pouvoir lever des impôts nouveaux d'un côté, à même d'avoir la main sur le plan de dépenses et le plan de relance liés au Covid, donc c'est une responsabilité de l'État et c'est une responsabilité de l'État aussi, puisque l'on parle de la protection de ses salariés en premier lieu de ses 800 000 professeurs. Néanmoins, la Ville a aussi une part à jouer, puisqu'elle est aussi responsable de la sécurité des enfants. Évidemment, on parle de la qualité de l'air, l'utilité de ces capteurs a été signalée depuis avril 2020 par le Conseil scientifique, par les Académies des sciences, de médecine et je passe sur toutes les tribunes. C'est un moyen indirect de vérifier la qualité de l'air. Un moyen indirect évidemment, on préférerait être comme dans un hôpital où la qualité de l'air est monitorée en permanence et où la circulation d'air est suffisamment bien réglée pour ne pas avoir à mesurer indirectement, pour avoir directement quelque chose qui est contrôlé à la racine. Alors là, ce seraient des travaux d'une tout autre ampleur et on n'en est pas là, évidemment. Donc cette mesure est certes indirecte, mais nécessaire. La Ville, vous le savez, nous l'avons voté, a un plan de déploiement de 2 700 capteurs sur les 11 000 classes, réfectoires présents sur Paris, c'est bien, mais c'est insuffisant. Cela va permettre de faire tourner les capteurs, mais là, je parle d'expérience en tant que professeur qui a dû acheter lui-même ses capteurs de CO2, puisque dans les universités non plus, nous n'avons pas de capteurs. En pratique, on ne peut pas passer son temps à surveiller la qualité de l'air. On a besoin d'avoir cette mesure à la volée, au moment où on regarde et donc évidemment, il est important d'avoir un capteur par salle, parce que les enseignants ont autre chose à faire naturellement que de surveiller en permanence où est le petit voyant. Donc, il y en a besoin dans toutes les classes, besoin dans tous les réfectoires, et donc je conclus là-dessus, nous plaçons pour qu'il y ait une planification pour aller au-delà de ces 2 700. J'entends qu'il y a des problèmes d'approvisionnement, qu'on ne peut pas aujourd'hui appuyer sur un bouton pour dire en septembre, c'est bon, les 11 000 salles seront pourvues. Néanmoins, si on ne planifie pas d'ores et déjà, on sait qu'on ne fera que repousser un plan d'installation plus massif. Voilà, donc c'est le but de notre vœu, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, j'ai vu que Monsieur PENG avait demandé la parole.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je voterai aussi contre ce vœu dans la mesure où, effectivement, il y a un budget particulier supplémentaire qui a été alloué par l'Éducation nationale justement pour faire face à toutes les dépenses exceptionnelles liées à la crise Covid. Concernant la qualité de l'air dans les établissements, c'est un problème qui en réalité existait bien avant la crise du Covid, et j'en veux pour preuve tout simplement le 9<sup>e</sup> arrondissement où Delphine BÜRKLİ a réalisé dès 2019 des installations pouvant effectivement purifier l'air et, effectivement dès 2019, a déjà répondu dans ces établissements à certaines de ces problématiques. Donc effectivement, je pense que c'est une question de volontarisme et les moyens sont déjà mis à disposition, donc c'est pour cela que je voterai tout simplement contre ce vœu. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : J'ai vu Wilfried BÉTOURNÉ, c'est Johanne KOUASSI qui répondra aux différentes interventions. Je dirai aussi évidemment quelques mots. Wilfried BÉTOURNÉ.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Bonsoir à tous, merci, Monsieur le Maire, je voulais juste indiquer la position du groupe écologiste. Sur le fond, on est d'accord avec vous, Jean-Noël AQUA. On est d'accord sur le principe de l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classe, on est d'accord sur la question des masques FFP 2, d'ailleurs ils sont mis à disposition des personnels de la Ville depuis le mois de novembre, tous les personnels qui sont en contact avec des publics non masqués, et cela a été généralisé au public masqué aussi quand il y a des contacts rapprochés depuis le mois de janvier.

Concernant ces masques FFP 2, ils sont à disposition des personnels de la Ville, mais la Ville a prévu un stock beaucoup plus important que le nombre de personnes présentes, ce qui fait que dans les classes, notamment de maternelle, la communauté éducative a pu bénéficier de ces masques FFP 2. Donc je peux entendre qu'effectivement il y ait des endroits où cela n'a pas été disponible ou que l'information n'est pas passée auprès du personnel, auquel cas il faut nous faire remonter ces informations pour qu'on puisse réajuster. Mais cette demande avait été prise en compte. Concernant les capteurs de CO<sub>2</sub>, vous voulez une planification, cette planification est en cours et pour pouvoir aboutir, elle a besoin de l'aide de l'État et c'est là que le bât blesse, c'est que l'État pour l'instant a répondu par une fin de non-recevoir. Il n'y aura pas d'aide supplémentaire pour l'installation des capteurs, en tout cas une aide très largement suffisante pour qu'on atteigne les 100 %. Donc à un moment, cette proposition que vous faites n'est pas réaliste aujourd'hui. C'est pour cela que nous allons nous abstenir sur ce vœu, même si nous partageons l'intérêt. Je rajouterai que, au-delà de la crise sanitaire, ces capteurs de CO<sub>2</sub> peuvent avoir un intérêt dans le cadre d'une pédagogie, d'une éducation à la santé à la fois des enseignants, à la fois des élèves après l'épidémie sur la qualité de l'air intérieur, la santé environnementale. Donc on peut effectivement leur trouver une utilité aussi après la crise sanitaire. Donc, cela peut justifier cet investissement, encore une fois qui ne sera possible qu'avec l'aide de l'État qui pour l'instant n'est pas engagé. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci, Wilfried BÉTOURNÉ, je crois que nous avons fait le tour des différentes interventions des différents groupes, je vais laisser la parole à Johanne KOUASSI pour répondre et puis je dirai quelques mots en complément.

**Johanne KOUASSI** : Sur la dotation de masques FFP 2, je remercie Wilfried BÉTOURNÉ d'avoir levé toute ambiguïté. Je le redis, le personnel Ville a aussi reçu ces masques. Donc voilà, toutes les personnes qui sont au contact du public et de toute façon, il y a un large volant de masques FFP 2 mis à disposition de toutes les personnes qui interviennent dans les écoles, crèches ou collèges. Peut-être que là-dessus, pareil, sur les autotests, il y a eu plus de 16 000 boîtes qui ont été fournies, donc je pense que sur les équipements de protection individuelle, la Ville a plus que pris ses responsabilités en la matière. En ce qui concerne les capteurs de CO<sub>2</sub>, on a déjà eu le débat, je tiens là encore à souligner que la Ville et la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement ont complètement pris leurs responsabilités également sur le sujet en commandant des capteurs en nombre significatif. C'est d'ailleurs en faisant ces commandes qu'on a pu voir à quel point les délais de livraison pouvaient être lents et ne répondent clairement pas au besoin, à la situation sanitaire. Pour les mêmes raisons que le groupe écologiste, le vœu ne nous paraît pas réaliste et au-delà de cela, je pense qu'on est tous d'accord pour dire que la solution c'est bien d'ouvrir et d'aérer, même si ces capteurs aident. Aujourd'hui, le fait d'en avoir dans chaque établissement permet aussi d'envisager une rotation de ces capteurs et il ne faut pas se tromper, le capteur peut aider, mais la solution reste et demeurera de toute façon d'aérer régulièrement les pièces et c'est quelque chose qui est faisable avec une sensibilisation forte de tous. On ne nie pas l'intérêt pédagogique de ces capteurs, mais ces capteurs sont bien présents dans les établissements et peuvent aussi tourner et faire en sorte de servir à différentes salles, puisque de toute façon la cible d'un capteur par salle partout n'est pas réaliste avant vraiment longtemps. Voilà pourquoi nous voterons contre ce vœu qui ne nous paraît pas pertinent.

**M. LE MAIRE** : Plutôt que de voter contre, on peut peut-être demander à Jean-Noël AQUA de le retirer. En tout cas, il ne fait pas l'unanimité, je vais rajouter quelques mots, mais très rapide, parce que tout cela n'est pas simplement une question de coûts. Cependant, quand on parle du remboursement par l'État, c'est uniquement 50 euros par capteur et puis après, le fonds était très limité. Au passage, les capteurs que nous avons nous-mêmes achetés, c'était 60 pour 18 000 euros, donc cela fait 300 euros pièce, pour ramener les choses aux réalités. Mais ce n'est pas qu'une question de coût évidemment, parce que pendant cette crise sanitaire, le moins que l'on puisse dire c'est qu'on a multiplié les dépenses et que les remboursements, y compris théoriquement acquis, ne l'ont pas été jusqu'à maintenant en tout cas. Nous allons en acheter pour la mairie du 13<sup>e</sup>, donc on s'est positionné tôt, au moment où la Ville de Paris avait

commencé un premier déploiement pour les tester. Moi j'avais fait le choix de faire en sorte déjà que toutes les cantines scolaires puissent être équipées avec l'idée évidemment de faire tourner les capteurs (qui ne sont qu'une aide à la décision) dans les classes qui le souhaitent. Donc, on en a acheté une soixantaine, on a mis beaucoup de temps pour les obtenir : on les a commandés vers mars-avril et on les a obtenus à la fin de l'été, en tout cas courant septembre. Ils n'ont même pas été livrés début septembre comme on pouvait l'espérer. Là, le déploiement des dernières acquisitions par la Ville s'étale dans le temps au fur et à mesure des livraisons en janvier, en février, les dernières arriveront fin février si tout va bien. C'est long, c'est long, et mi-février, ce sont déjà les dates avancées par les prévisionnistes, et donc reprises à son compte par le gouvernement pour dire qu'on serait à la fin de cette vague. En tout cas, c'est vers cette date qu'il prévoit de rouvrir et de lever un certain nombre de restrictions. Je ne suis pas favorable, moi en tout cas, à ce qu'on dépense de l'argent quand cela n'a pas grand sens. Sachez quand même que la Ville de Paris en aura déployé 2 900, ce qui est beaucoup, que nous-mêmes, dans le 13<sup>ème</sup>, on a apporté notre contribution, comme l'ont fait d'autres mairies. Vous avez cité la mairie du 9<sup>e</sup>, mais nous l'avons fait aussi et je crois qu'on arrive tout simplement au bout de l'exercice. Sur les masques FFP 2, comme cela a été indiqué, cela a été fourni, comme beaucoup d'autres choses d'ailleurs. Pendant l'épidémie, on fournissait en surnombre les équipements, d'abord les personnels de la Ville, mais on fournissait évidemment toutes les équipes éducatives, y compris du côté de l'Éducation nationale. Cela a été le cas pour les masques comme pour les autres matériels. Moi, je souhaiterais que Jean-Noël AQUA retire son vœu et s'il ne veut pas le retirer, on constatera un désaccord. Je le regrette, parce qu'avec tous les efforts que nous avons fournis, c'est dommage qu'on ne se retrouve pas dans un vote. Je laisse donc la parole à Jean-Noël AQUA.

**Jean-Noël AQUA :** Non, je ne vais pas le retirer, mais on a discuté cet après-midi, j'ai essayé de faire des propositions, si on n'y arrive pas, ce n'est pas gênant, mais on n'est pas d'accord sur la finalité, à savoir équiper toutes les classes, en fait, il est là le fond, équiper toutes les salles de capteurs, je pense qu'il y a un vrai problème là-dessus. J'entends la question du coût et que cela doit être le rôle de l'État, et je continue à penser qu'effectivement, l'État est en dessous de sa responsabilité en la matière, contrairement aux affichages qui sont donnés et conformément à ce que l'AMF peut dire.

**M. LE MAIRE :** Je regrette qu'on ne soit pas arrivés à un accord là-dessus. Je vais le soumettre à vos votes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Écologistes et parti de l'opposition. Merci, il n'est donc pas accepté.

**POUR :** les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen

**CONTRE :** 20 (M. PENG et 19 élus du groupe Paris en Commun (Mmes AICHOUN BAPTISTE, DECLERCQ, KOUASSI, MAULAT, MILLET, SABATIER, SEIGNOT et SOLEILHAVOUP et MM. BASSIOUN, COBLENCÉ, FERRIER, GUILLOU, IDRISSE, MOINE, NADJOVSKI, OFFREDO, TOKA et TRAN et Monsieur le MAIRE).

**ABSTENTION :** 14 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe UDC13 et 2 élus du groupe Paris en Commun (Mmes LAVILLE et RAYMOND-ROSSI).

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

<b>V13 2022 04</b> Vœu relatif à la réfection des trottoirs boulevard de l'Hôpital déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13 <sup>e</sup>
---

**M. LE MAIRE :** On passe au suivant, là aussi, quelques mots simplement pour rappeler l'état d'esprit, puisqu'on se retrouve toujours avec une série de vœux, je ne parle pas de tous, mais qui viennent relever des choses qui soit, relèvent de l'entretien courant, soit de choses déjà programmées. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet, mais je souhaite le refaire à nouveau, parce que mon souhait, même si ce ne sera peut-être qu'un vœu pieux, ce serait que nous fonctionnions plus collectivement. Je sais bien les frustrations d'être dans l'opposition et les difficultés de rendre visible vos actions, je peux l'entendre, mais il me semble que ce serait mieux de procéder autrement, c'est-à-dire de saisir les

adjoints concernés et obtenir des réponses. Et à mon sens, cela produirait le même effet et vous pourriez le mettre en avant de la même façon. En tout cas, comprenez qu'il nous apparaît, pas uniquement à moi, mais pour tous ceux qui composent l'exécutif de la mairie du 13e, compliqué, voire impossible d'approuver des vœux pour des actions déjà engagées ou déjà programmées. J'essaie encore une fois de vous tendre la main pour éviter de se retrouver dans une situation où on repousse des vœux, alors que sur le fond, on peut s'entendre sur le fait de la nécessité d'engager telle ou telle action. Voilà, je le dis, je le redis, mais j'entendrai que vous en décidiez autrement, en tout cas, je pense que c'est de ma responsabilité de vous réitérer cette proposition. On va commencer par le premier vœu, je ne sais pas si c'est Monsieur OLIVIER qui est rapporteur ou Madame Mireille ESTIENNE, Monsieur OLIVIER peut-être sur le boulevard de l'hôpital ?

**Mireille ESTIENNE** : C'est moi, Monsieur, et pour le suivant aussi. Merci, Monsieur le Maire, néanmoins nous déplorons donc en effet l'état de certains trottoirs dans certaines rues et même dans de nombreuses rues du 13e et donc ce vœu met en éclairage le boulevard de l'hôpital entre les stations Campo-Formio et Saint-Marcel. En effet, nous déplorons le fait que les racines des arbres soulèvent le bitume, voire les dalles autour, ce qui fait que cela devient non seulement inesthétique, mais bon, apparemment, ce n'est pas forcément un souci pour vous, vu le nombre de rues dans cet état, et d'autre part, le fait est bien que ces trottoirs sont très dangereux pour les personnes âgées ou les personnes à faible mobilité. Voilà, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Alors, Antoine GUILLOU pour vous répondre et vous donner les éléments que j'ai commencé à évoquer. Antoine, ton micro n'est pas branché, visiblement. Si on n'arrive pas à avoir Antoine Guillou, je vais répondre à sa place.

**Antoine GUILLOU** : Est-ce que c'est bon ? D'accord, excusez-moi. Merci, Monsieur le Maire. Madame ESTIENNE, tout comme vous, je déplore que les racines des arbres fassent soulever le trottoir, mais cela, malheureusement, c'est une réalité biologique et physique avec laquelle nous sommes obligés de composer, avec laquelle les services de voirie sont obligés de composer tous les jours dans toutes les villes de France. Monsieur le Maire le disait, évidemment il y a, comme vous l'avez fait justement remarquer, il y a un certain nombre de portions du boulevard de l'hôpital, d'ailleurs pas seulement la portion que vous indiquez dans votre vœu, mais y compris certaines portions plus proches de la place d'Italie qui nécessitent une réfection. Mais comme vous l'imaginez, ces travaux se planifient avec certains délais, puisque nous parlons de travaux importants de reprise de trottoir du boulevard de l'hôpital et ce sont des travaux, comme le maire l'indiquait, qui sont déjà prévus dans le budget d'investissement de l'année 2022. Pour vous donner une ampleur de l'ordre de grandeur des travaux, on parle là d'un budget, et je parle uniquement des trottoirs, on parle de 300 000 euros de budget. Donc comme vous l'imaginez, ce ne sont pas là des travaux qui se planifient à la légère, mais qui demandent un certain degré d'anticipation compte tenu de leur coût et compte tenu aussi et par ailleurs, de leur impact sur la circulation des piétons pendant la phase de travaux. Donc ce ne sont pas des choses qu'on planifie à coup de vœux, si je puis dire, mais évidemment comme vous, nous surveillons l'état des trottoirs et de la chaussée dans le 13e arrondissement et nous planifions en tout cas les services de voirie le font, et je les en remercie, planifient les travaux en conséquence. Mais évidemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain et il peut arriver effectivement afin de pouvoir planifier des opérations de cette envergure que malheureusement, à certains endroits effectivement, on puisse avoir temporairement certaines parties un petit peu détériorées, mais comme vous l'imaginez, il n'est pas possible d'intervenir de manière extrêmement ponctuelle à chaque fois, il faut un moment pour planifier les travaux d'ensemble. En l'occurrence, c'est bien le cas. Donc je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, étant donné que ces travaux sont déjà prévus.

**M. LE MAIRE** : Bien, Madame ESTIENNE, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

**Mireille ESTIENNE** : Non, je n'accepte pas de retirer mon vœu puisqu'en effet j'imagine que ce soulèvement ne date pas ni d'hier ni de l'année dernière, et en effet, vous avez quand même mis un certain temps pour en effet prévoir néanmoins cet investissement. Donc je ne retirerai pas mon vœu.

**M. LE MAIRE** : Bien, c'est pour le plaisir de la polémique, donc on va le faire voter. Y a-t-il des votes contre ? Apparemment, il ne va pas être adopté. Il y a des abstentions ? Merci, il est repoussé.

**POUR** : 6 (les 5 élus du groupe UDC13 et M. PENG)

**CONTRE** : 33 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun)

**ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2022 05** Vœu relatif à la sécurisation du jardin Berthe Morisot déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

**M. LE MAIRE** : Nous passons au suivant et c'est toujours vous qui le présentez, Madame Estienne, comme vous l'avez indiqué.

**Mireille ESTIENNE** : Oui, tout à fait, merci, Monsieur le Maire. Là, ce vœu, j'attire votre attention sur la dégradation donc du jardin Berthe Morisot, puisque malheureusement, ce jardin accueille plus de groupes d'individus qui boivent et qui consomment des substances illicites que malheureusement des familles. Les riverains nous ont remonté cette situation, ce qui fait que les familles malheureusement n'investissent plus ce jardin et pire encore, c'est qu'étant donné que les toilettes sont condamnées pour l'instant, en plus il y a également l'odeur d'urine de ces différents groupes d'individus. Donc nous émettons ce vœu pour remettre en état ce jardin et que ce jardin retrouve une activité de jeunes parents et de nounous et de grand-mères avec leurs enfants. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame ESTIENNE, c'est Béatrice PATRIE, je pense.

**Béatrice PATRIE** : Oui, merci Monsieur le Maire. La situation du jardin Berthe Morisot n'est pas nouvelle et nous apportons – je dirais – toute notre attention depuis des années sur la situation de ce jardin dans lequel en effet, il y a un problème tout à fait identifié de tranquillité publique, voire de sécurité collective. Nous n'avons pas attendu ce vœu pour constater la présence constante d'individus qui forment des petits groupes qui sont fortement alcoolisés, qui laissent le square dans un état tout à fait déplorable. Il se trouve que ces individus pour la plupart ne sont pas sans domicile fixe, mais sont logés à proximité par l'Armée du Salut que nous avons contactée pour tenter de trouver une solution. Évidemment, au foyer de l'Armée du Salut, l'alcool est interdit, donc il est évident que ces individus pris en charge se répandent dans l'espace public et en particulier au square Berthe Morisot. Donc, dans un premier temps, nous avons renforcé les passages des AAS, donc agents d'accueil et de surveillance afin d'évincer systématiquement ces individus. Ce renforcement a été insuffisant, puisque les riverains, nous l'avons constaté, mais les riverains nous ont remonté les informations selon lesquelles, comme une volée de moineaux, ces individus se remettaient, se regroupaient dans le jardin après le passage des agents d'accueil et de surveillance. Récemment, plus récemment, les toilettes ont été dégradées, donc fermées, par conséquent, on a constaté la présence d'urine et d'excréments dans les bosquets. Bref, la situation du jardin ne s'est pas améliorée, ce qui nous a confortés dans l'idée qu'il fallait véritablement mettre des moyens supplémentaires. Il se trouve qu'avec la création de la police municipale, 7 circuits dits de tranquillité publique ont été mis en place dans l'arrondissement. Donc pour ceux qui n'auraient pas suivi, je rappelle que ce sont des passages réguliers d'agents de la police municipale selon certains circuits choisis : Olympiades, Jeanne d'Arc, Chevaleret, Butte aux Cailles, Glacière et donc, Dessous des berges.

Il se trouve que le jardin Berthe Morisot est sur l'un des circuits de tranquillité publique, ce qui permet maintenant à des équipes de policiers municipaux d'y passer chaque jour vers 11 h 30 du matin. Mais il est évident aussi qu'il faut assurer la libération des aires de jeux à la sortie des écoles, c'est-à-dire dans l'après-midi vers 16 h 30. Donc nous avons affecté une équipe d'agents d'accueil et de surveillance à l'évincement de ces personnes l'après-midi. La question des toilettes va être réglée, elle est en cours de règlement, puisque la réparation est en cours, donc dès que les toilettes vont pouvoir rouvrir, la question de la propreté, la question sanitaire évoquée va pouvoir être réglée. Donc nous en avons longuement discuté, notamment avec Nathalie LAVILLE, c'est une question que nous prenons en charge avec toutes les difficultés qu'elle présente, parce que la présence d'individus alcoolisés, c'est un problème récurrent dans de nombreux arrondissements et dans de nombreux espaces publics, mais qui ne nous laisse absolument pas indifférents et qui justifie l'intervention nouvelle, si je puis dire, de la police municipale qui est conçue donc comme une police de proximité et de tranquillité publique.

**M. LE MAIRE** : Merci pour cette réponse très argumentée qui vous montre, Madame ESTIENNE, que cela fait un moment que nous nous mobilisons. Nous avons même négocié avec la supérette qui est en face pour qu'ils arrêtent de vendre de l'alcool, parce que c'était évidemment un sujet. Bref, on continue à se mobiliser là-dessus. Est-ce que forte de cette réponse, vous acceptez de retirer votre vœu, Madame ESTIENNE ? Je vois qu'il y a Monsieur Wilfried BÉTOURNÉ qui avait demandé la parole, pardon.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très rapide, c'est simplement pour rajouter outre la prise en charge sécuritaire de ce problème qui est réalisée par les services de la Ville, la prise en charge sociale qui est en cours pour ces personnes, dans votre vœu, vous oubliez une dimension importante et fondamentale, c'est la prise en charge sanitaire, c'est-à-dire qu'on a des personnes qui sont addicts à l'alcool et c'est un réel problème de santé publique, c'est un accompagnement extrêmement compliqué et encore une fois, il y a un travail qui est mené aussi du côté de la municipalité dans ce sens-là, dans cet accompagnement de ces personnes vers l'arrêt de l'alcool avec toute la complexité que cela peut avoir et toutes les difficultés qu'on peut rencontrer. Mais c'est aussi une prise en charge qui pour être complète ne doit pas être oubliée. Le problème fondamental est un problème sanitaire, un problème de santé publique avant tout, un problème d'addiction.

**M. LE MAIRE** : C'est évident. Je reviens vers Madame ESTIENNE, même question, j'imagine que ce sera la même réponse.

**Mireille ESTIENNE** : Juste une chose, Monsieur BÉTOURNÉ, je l'ai marqué dans mon vœu à la fin sur la partie sanitaire et désintoxication, c'est marqué, oui, c'est marqué. Donc en effet, si on fait des vœux, ce n'est pas...

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas où il est dans votre vœu, mais ce n'est pas grave.

**Mireille ESTIENNE** : Si, c'est à la fin : « *les membres du groupe émettent le vœu* », et c'est le point numéro 3, le point numéro 2, pardon.

**M. LE MAIRE** : Répondez à ma question, Madame ESTIENNE, s'il vous plaît.

**Mireille ESTIENNE** : En effet, les vœux ne sont pas faits pour vous embêter, c'est juste parce qu'en effet, la situation s'est dégradée et encore la semaine dernière, il y avait ces groupes d'individus. Donc en effet, je maintiendrai mon vœu et voilà. D'ailleurs, pour ne pas faire de polémique, je crois que les prochains vœux, vous faites des contre-vœux également pour ne pas voter les nôtres. Mais bon, on va y revenir. Donc je maintiens mon vœu.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame ESTIENNE, donc on va le faire voter. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Donc le vœu est repoussé.

**POUR** : les 5 élus du groupe UDC13

**CONTRE** : 34 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen, les 21 élus du groupe Paris en Commun et M. PENG)

**ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2022 06** Vœu relatif au revêtement de la promenade de la Petite Ceinture du 13<sup>e</sup> déposé par Élisabeth STIBBE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>

**M. LE MAIRE** : Nous passons au suivant concernant la Petite Ceinture, je crois, de mémoire. Je pense que c'est Madame STIBBE qui le rapporte.

**Élisabeth STIBBE** : Tout à fait, merci, Monsieur le Maire, donc, je voudrais vous parler moi de la Petite Ceinture et notamment de son cheminement piétonnier, je ne sais pas si vous avez l'habitude de le pratiquer, mais il est à minima désagréable pour le piéton, surtout dangereux, parce que les pierres qui émergent du revêtement, on trébuche dessus. C'est très compliqué pour les personnes âgées et absolument impraticable pour les poussettes et les fauteuils roulants des personnes à mobilité réduite. Voilà pourquoi nous émettons le vœu que le revêtement de ce cheminement piétonnier soit remplacé.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Là aussi, vous avez raison sur l'analyse, en tout cas la situation qui est factuellement celle que vous avez décrite, pour vous expliquer ce qu'on va faire prochainement, c'est Nathalie LAVILLE qui vous répond.

**Nathalie LAVILLE** : Absolument. Donc le revêtement des sols des allées de la Petite Ceinture, c'est techniquement une grave qui est un matériau de grande qualité, simplement il avait été choisi pour respecter l'esprit ferroviaire et il date de 2014. Donc au départ il était compatible avec un cheminement PMR, mais en vieillissant, c'est vrai qu'il y a une partie qui s'est décompactée, donc c'est très technique et cela crée un problème avec des cailloux qui remontent. Ce que les services proposent aujourd'hui, c'est de prévoir un entretien qui soit spécifique qui va viser à supprimer les cailloux qui gênent le déplacement aujourd'hui des PMR pour retrouver un sol sur lequel on circule plus facilement. Aujourd'hui, cela suffira à permettre le cheminement, mais c'est vrai qu'à terme il va falloir penser à refaire complètement le revêtement, mais c'est vrai qu'il n'y a pas d'urgence et c'est intéressant pour l'instant de le garder, financièrement déjà, et ensuite de réfléchir à quel type de cheminement, de revêtement on fera appel pour d'une part permettre quand même la réversibilité, mais aussi permettre un entretien peut-être plus aisé.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame STIBBE, est-ce que cette réponse vous convient, ou pas ?

**Élisabeth STIBBE** : C'est-à-dire que j'aurais aimé la recevoir, je n'ai pas envoyé mon vœu hier, il n'a pas été déposé sur les tables tout à l'heure, j'aurais aimé qu'on se parle dans ce cas, qu'on m'envoie peut-être le projet. Moi, honnêtement, comme cela, s'amuser à meuler la totalité des cailloux qui dépassent, c'est vraiment n'importe quoi, pardonnez-moi. Donc encore, vous m'auriez renvoyé un projet précis avec le budget associé, je suis consciente qu'il y a un coût, évidemment, bien sûr, j'aurais retiré mon vœu. Là, en l'occurrence, non, proposer une solution d'attente dégradée est une réponse très, très vague à ma proposition, donc je le maintiens, ce n'est pas dans un esprit de polémique, bien entendu.

**M. LE MAIRE** : J'entends, c'est pour cela que j'ai invité à essayer de trouver une autre méthode. Si la méthode, c'est déposer un vœu et de vous appeler dans l'attente du Conseil, même si c'est toujours évidemment un délai assez court, pourquoi pas. Je suis ouvert à toutes les propositions. Simplement, je trouvais que la méthode de déposer des vœux pour des choses qui étaient déjà dans le scope ou déjà programmées comme toutes les questions de trottoir que nous avons exposées, parce que c'est au budget, donc cela se voit, je trouvais cela dommage qu'on en passe par là. Je voulais donc essayer de vous tendre la main collectivement pour qu'on essaye de présenter les choses autrement et en tout cas qu'on essaye de se parler plus directement, mais encore une fois, si à l'avenir vous souhaitez composer de cette façon-là, cela me va aussi. En tout cas, le vœu est maintenu, donc on va le faire voter. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Il est repoussé.

**POUR** : 6 (les 5 élus du groupe UDC13 et M. PENG)

**CONTRE** : 33 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun)

**ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

<b>V13 2022 07</b> Vœu relatif à l'aménagement de l'avenue d'Italie après les travaux d'Italik déposé par Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e
--

**M. LE MAIRE** : On passe au suivant, on revient sur les trottoirs, ceux devant Italik et vous vous doutez bien évidemment qu'on demande aux constructeurs de remettre ensuite les trottoirs en état, donc cela va être le cas, mais je vous laisse la parole, Monsieur SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu dont je suis à l'initiative à la demande du syndicat de copropriété d'une des tours situées sur l'avenue d'Italie concerne le trottoir de l'avenue d'Italie qui est devant le centre commercial Italie 2 où les travaux sont en effet terminés et où il y a effectivement des travaux qui ont été menés par la Ville ou le centre commercial pour remettre en état le trottoir, mais les finitions ne sont pas au niveau de ce qui pourrait être attendu. Il y a également l'aménagement des pieds d'arbres à cet endroit-là. Je suis conscient que cela ne relève pas que de la Ville, il y a évidemment un sujet de remise en état de la part du centre commercial et c'est pour cela que j'ai bien indiqué dans mon vœu que c'était à refaire par qui de droit et donc évidemment, si c'est le centre commercial, c'est le centre commercial qui doit prendre les devants et que vous avez tout notre soutien pour obtenir satisfaction.

**M. LE MAIRE** : C'est bien, vous avez le vœu et la réponse, c'est parfait, cela me va comme ça ! Antoine GUILLOU, néanmoins.

**Antoine GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur SHOUKRY, vous avez raison sur le fait que l'état actuel du trottoir n'est pas satisfaisant. Cela dit, ce que vous avez dit sur le fait que les travaux étaient terminés, mais tant pour Italik, pour le centre commercial où il y a encore l'installation d'un certain nombre de magasins, de locaux qui sont prévus, donc les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Par ailleurs, les travaux sur le trottoir et la reprise des pieds d'arbres ne sont pas tout à fait terminés non plus. Il se trouve qu'il y a effectivement des travaux de remise en état qui ont été faits par le centre commercial, cela me permet de répondre à votre question, donc c'est bien le centre commercial qui devait faire ces travaux, puisque ce sont eux qui étaient responsables de leur dégradation dans le cadre du projet. C'était difficilement évitable. Pardon, il y a des micros ouverts, je ne sais pas s'ils peuvent être fermés. En revanche, c'est bien effectivement au centre commercial d'assurer cette remise en état et nous considérons qu'aujourd'hui, la remise en état n'est pas tout à fait satisfaisante. Donc les échanges se poursuivent avec le centre commercial. Vous pensez bien que ce problème ne nous avait pas totalement échappé. Connaissant l'attachement du groupe Changer Paris à la maîtrise des deniers

publics, je n'ai aucun doute, comme vous venez de le dire, que vous nous soutiendrez dans cette entreprise visant à faire restaurer les trottoirs en l'occurrence par la bonne personne, la personne morale en l'occurrence. Donc comme les choses sont là aussi déjà en cours, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, si vous en êtes d'accord. Je pense que vous avez compris, on partage votre diagnostic, mais voilà, le but n'est pas, il me semble, de faire voter des vœux pour des problèmes dont tout le monde a conscience et qui sont déjà en cours de règlement en tout cas de discussion.

**M. LE MAIRE** : Monsieur SHOUKRY ?

**Habib SHOUKRY** : Du coup, juste une question, pour le trottoir OK, pour les pieds d'arbres, ce sera traité du coup à la fin du projet ?

**Antoine GUILLOU** : Oui, les pieds d'arbres, pour le coup, cela dépend plutôt – mais c'est à confirmer – le périmètre exact des responsabilités doit être confirmé, les pieds d'arbres dépendent aussi de la Ville, il y a une partie des travaux qui dépend de la Ville et effectivement, à l'issue des travaux, lorsqu'on sera sûrs qu'il n'y aura plus aucun travaux qui viendront impacter cette zone, ils seront remis en état, je vous le confirme.

**M. LE MAIRE** : Les trottoirs de l'avenue d'Italie sont une partie très fréquentée, c'est évidemment important de l'assurer. Mais vous n'avez pas répondu, Monsieur SHOUKRY, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu, ou pas ?

**Habib SHOUKRY** : Oui, on peut le retirer, il n'y a pas de souci. L'objectif, c'est que cela marche d'ailleurs par rapport à ce que vous disiez concernant la méthode, très régulièrement, je suis en contact avec Danièle SEIGNOT pour les questions de propreté, avec Madame SABATIER pour les questions de sans-abri ou avec Madame RAYMOND-ROSSI pour les problèmes avec les bailleurs sociaux. Donc, on échange déjà, et il y a beaucoup de sujets qui ont vocation à passer en direct avec les conseillers de Paris ou les agents concernés.

**LE VŒU EST RETIRÉ**

<b>V13 2022 08</b> Vœu relatif à l'installation de panneaux d'affichage libre à l'entrée des parcs et écoles déposé par Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e
--

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur SHOUKRY, et je vous laisse d'ailleurs la parole tout de suite puisque le prochain vœu, je pense que c'est vous qui le rapportez et le suivant aussi, peut-être.

**Habib SHOUKRY** : Merci Monsieur le Maire. En effet, nous sommes tous sensibles à la propreté ou à notre souhait de propreté dans l'arrondissement. Nous sommes conscients du travail des équipes de propreté pour rendre notre arrondissement propre. Nous sommes conscients du surcoût que peuvent engendrer les dégradations, néanmoins nous sommes également conscients de la nécessité de l'affichage libre, notamment de l'affichage libre non vitré, comme il peut y en avoir dans d'autres arrondissements. Aussi, plutôt que d'avoir des affiches de Fabien ROUSSEL sur tout le métro aérien, ou sur les poteaux, nous vous proposons ce vœu simple qui concerne l'installation d'une dizaine de panneaux d'affichage libre non vitré à l'entrée de parcs et écoles pour étoffer le parc existant. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je crois que c'est Serge TOKA qui vous répond, on avait voté collectivement un vœu dans ce sens-là et effectivement, on ne le voit pas se concrétiser, mais en tout cas, on est d'accord. Serge TOKA.

**Serge TOKA** : Tout à fait, Monsieur le Maire, merci beaucoup, merci aussi à Habib pour votre vœu. Il me semble d'abord opportun de revenir sur les différents types de panneaux existants dans l'arrondissement et leur nombre. A ce titre, il convient d'abord de mentionner que la municipalité gère une vingtaine de panneaux à usage associatif. J'ai bien compris que ceux-là vous intéressaient moins, mais tout de même rappelons que les associations en font un usage régulier et que ce sont les moyens municipaux qui non seulement les entretiennent en lien avec un prestataire, mais aussi qui accrochent les affiches à un rythme régulier, à savoir tous les 15 jours à 3 semaines. D'autre part, je confirme que l'arrondissement dispose déjà d'un certain nombre de panneaux d'affichage dits libres d'opinions et à destination des associations sans but lucratif. Il convient de distinguer deux modèles, d'une part les panneaux classiques présents à l'intérieur des parcs et jardins, facilement identifiables à travers la casquette sur laquelle est écrit : affichage associatif. Je ne vais pas lister l'intégralité des lieux d'implantation, sachez que nous en comptons 14, donc 1 au square René Le Gall, au parc Kellermann, au parc de Choisy ou encore au square Héloïse et Abélard et à cela s'ajoute un 2<sup>e</sup> type de panneaux, plus grands en termes de surface non vitrée, généralement situés à l'entrée des espaces verts. Le décompte effectué par les services de la DEVE à notre demande fait état d'au moins 4 panneaux de ce type, square René Le Gall également, square Gustave Mesureur, square Berthe Morisot et square Héloïse et Abélard encore. Ce sont bien ces panneaux auxquels vous faites allusion et qui ont un double usage d'expression libre et associative, cela me permet de rappeler qu'un vœu, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire, analogue avait été adopté par la majorité municipale lors du Conseil d'arrondissement du 21 mai dernier. Celui-ci prévoit l'implantation de nouveaux panneaux dont le nombre reste encore à estimer. Cette démarche repose évidemment sur le constat – je vous le concède bien volontiers – que le 13<sup>e</sup>, mais cela vaut aussi pour la quasi-totalité des arrondissements, contrevient à la réglementation en vigueur s'agissant de la surface minimale obligatoire pour l'affichage d'opinion et de publicité associative. Ceci nous engage à installer en effet autant que de besoin pour se mettre en conformité avec le Conseil de quartier, les habitants et le monde associatif. Nous allons en effet entreprendre cette action rapidement et vous serez - si vous le voulez - associés naturellement. Et pour toutes ces raisons, je vous propose évidemment de retirer votre vœu, comme je vous l'ai dit tout à l'heure et effectivement, Monsieur le Maire l'a rappelé, il y a un vœu analogue qui a déjà été adopté par ce Conseil d'arrondissement et par la majorité.

**M. LE MAIRE** : Oui, merci, donc on avait adopté collectivement un vœu là-dessus. Le temps est long, mais vous comprendrez que cela ne peut être qu'une politique parisienne pour ce type d'installation, parce qu'il faut prévoir l'entretien derrière. Je vous l'indique, mais encore une fois, on avait déjà adopté ce vœu, Monsieur SHOUKRY. Peut-être que vous en avez souvenir, d'ailleurs.

**Habib SHOUKRY** : Moi, je n'en avais pas le souvenir, mais en tout cas, dans les faits je considère qu'on a toujours le problème, donc je me permettais de remettre le point sur la table et je n'ai pas de souci pour retirer le vœu. Cependant, s'il n'y a pas d'effet d'ici un an, je me permettrai de le déposer à nouveau.

**M. LE MAIRE** : Je vais demander, moi à Serge TOKA de saisir et de rappeler que nous avons déposé notre très fort souhait de renforcer le nombre de panneaux existants. Je pense qu'on y gagnera, surtout si les différents partis politiques ensuite respectent le jeu et se bornent à coller sur ces panneaux-là, d'autant que là aussi, il y a eu d'une certaine manière un engagement collectif pris en Conseil de Paris sur l'affichage.

**LE VŒU EST RETIRÉ**

**V13 2022 09** Vœu relatif à la retransmission du Conseil d'arrondissement sur Internet déposé par Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur SHOUKRY, je vous laisse la parole pour le dernier. Peut-être avez-vous vu que nous avons envoyé un vœu par mail, mais ce serait bien qu'on l'affiche pour le coup et je vous laisse la parole pour le présenter. Je vous dirai là aussi les limites de l'exercice, mais j'espère que le vœu que je présenterai nous rassemblera. Vous avez la parole, Monsieur SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce vœu est simple. Aujourd'hui, nous sommes conscients des difficultés qu'ont les Parisiens qui ont une vie très chargée, qui ont des problématiques pour assister à des réunions le soir. L'objectif dans un souci de transparence et dans le souci qu'il y ait un maximum de public est de permettre une diffusion en ligne de cet événement, sachant que le Conseil de Paris dispose déjà de ce type de moyens et que d'autres Conseils d'arrondissement ont également mis en place ce type de solution, l'idée était de proposer tout naturellement cette solution pour le 13e, alors que nous sommes un des plus grands arrondissements parisiens. J'ai vu le vœu qui permettait de transformer, au lieu qu'il y ait effectivement une retransmission, qu'il y ait une étude pour que ce soit examiné vis-à-vis du coût notamment. À titre personnel, cela ne me pose pas de souci, je pense que l'objectif, c'est qu'on avance. Pareil, on peut partir sur le principe qu'on pourrait adopter votre vœu, mais ce serait bien d'avoir un engagement par exemple d'ici six mois ou dans quel délai vous pensez pouvoir nous présenter ce rapport d'efficacité. Je vous remercie.

**LE VŒU EST RETIRÉ**

**V13 2022 10** Vœu relatif à la retransmission des séances du Conseil d'arrondissement sur Internet déposé par l'exécutif municipal

**M. LE MAIRE** : Monsieur SHOUKRY, l'idée c'était simplement de ne pas fermer la porte, porte que nous avons fait le choix de fermer à l'époque, on en avait parlé au moment de notre règlement d'ailleurs, parce que face au coût important, il y a plusieurs mairies d'arrondissements qui l'ont mis en place. Pas une majorité, mais un certain nombre, et à un coût prohibitif, puisque c'est à peu près 3 000 euros par séance, quand ils font appel à des prestataires extérieurs, ce que je ne souhaite pas que nous fassions, parce que ce coût est quand même très exagéré avec des mairies d'arrondissements qui ont d'ailleurs plutôt réduit la voilure. Certaines ont renoncé à faire une retransmission intégrale, retransmettre les X premières heures de chaque Conseil pour éviter que la facture soit doublée et tout cela avec un nombre de connexions qui est évidemment très réduit, ce qui est à l'image, d'une certaine manière, du public très réduit qui vient en Conseil d'arrondissement. Vous vous en êtes rendu compte, même si on a eu beaucoup de nos séances qui n'étaient pas en présentiel, on a pu quand même se réunir quelquefois et vous avez vu que le public était assez limité. Sur Internet, c'est à peu près la même chose. J'ai interrogé certaines mairies d'arrondissement, un certain nombre de mes collègues, et Yves ROBERT l'a fait aussi pour les DGS, et on s'aperçoit que les connexions, ce sont beaucoup de collaborateurs d'élus qui se branchent quand ils sont un peu plus intéressés que d'autres sur telle ou telle délibération. Et, en sus, il y a très peu de connexions. Donc, je suggère que nous limitons la dépense. Il n'y aura donc pas les mêmes fonctionnalités qu'avec des prestataires extérieurs : il se peut que parfois, il y ait des gens qui viennent filmer chaque intervenant, donc, ce ne sera pas cela. La grande question qu'on se pose, c'est de voir si on peut se brancher sur notre sono que vous connaissez, parce qu'à défaut d'avoir une bonne qualité d'image, on va essayer d'avoir une bonne qualité de son, ce qui est quand même le plus important, et de regarder si on peut brancher une caméra fixe. Cela ne sera pas parfait, mais au moins cela aura le mérite d'exister et d'entendre au moins un son correct pour la retransmission. C'est cela que nous allons regarder pour être très transparents avec vous. Par ailleurs, j'en termine, il y a un Conseil d'arrondissement qui avait tenté des retransmissions par Facebook live, mais là pour le coup, c'était et

l'image et le son qui n'étaient franchement pas bons. Donc, ce n'est pas ce que je proposerai, parce que cela va dissuader la trentaine de personnes qui se brancheront aux séances si on a un son dégueulasse et une image qui ne permet même pas de voir les intervenants. Donc on va essayer de faire un tout petit peu mieux que cela, mais voilà ce qu'on va regarder et puis peut-être qu'en quelques années, on aura du matériel performant. Ce n'était pas le cas en début de mandature.

Donc voilà, je vous propose ce vœu de substitution, Monsieur SHOUKRY, si je comprends bien, vous acceptez qu'on présente ce vœu de substitution ? Excusez-moi, je n'ai pas vu les demandes de parole, je vais sans doute un peu vite. Je crois que c'est Jean-Noël AQUA qui avait demandé la parole.

**Jean-Noël AQUA** : Monsieur le Maire, oui, je voulais dire quelques mots. Sur l'idée, nous sommes favorables, en fait, à ce qu'il y ait une retransmission, il y a des débats par les moyens numériques. Notre démocratie, je ne vais pas faire un grand discours là-dessus, mais on voit bien qu'elle bute notre démocratie représentative sur un certain nombre de points et la diffusion des débats ne sera certainement pas la baguette miracle, cela reste une toute petite mesure, néanmoins, elle ne peut que participer à la diffusion de nos débats. Moi, je suis toujours très surpris de l'expérience du Conseil de Paris qui là pour le coup est une dépense qui est effectivement conséquente, mais très surpris que des gens puissent très ponctuellement se connecter sur certaines thématiques qui les concernent. Donc je pense que la retransmission de débats ne peut aller que dans le bon sens, donc nous y sommes plutôt favorables, donc nous voterons ce vœu de substitution. Néanmoins, je proposerai juste que dans le vœu de substitution, là, nous l'avons eu par mail pendant la séance, donc on n'a pas eu vraiment le temps de l'amender, mais je proposerai que dans la partie vœu, enfin, dans la partie importante, nous supprimions « *pour un coût en rapport avec l'efficacité du dispositif* », puisqu'il est impossible aujourd'hui de mesurer l'efficacité d'un dispositif, puisque nous n'avons pas encore le dispositif à l'œuvre. On a bien conscience que la question du coût est présente, néanmoins, j'aurais presque envie de dire que c'est difficile de chiffrer la démocratie. Néanmoins, évidemment, on a bien tous en tête qu'on ne va pas mettre des millions d'euros pour chacune des retransmissions, mais au vu de l'importance des enjeux démocratiques, les mettre en regard dans la même phrase avec une question de coût me paraît maladroit et donc je pense qu'on pourrait supprimer dans la partie vœu « *pour un coût en rapport avec l'efficacité du dispositif* », sachant que de toute façon nous avons tous bien conscience que c'est un enjeu, qu'il faudra le voir, mais l'enjeu démocratique étant tellement plus important, il me semblerait important de ne pas les mettre dans le même tenant du vœu.

**M. LE MAIRE** : Wilfried BÉTOURNÉ avait aussi demandé la parole et on terminera par là.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Oui, c'était pour rejoindre l'intervention de Jean-Noël AQUA, et effectivement dire que le groupe écologiste est aussi très attaché à l'idée de pouvoir diffuser le plus largement possible la démocratie et la manière dont se déroule ce Conseil d'arrondissement qui est l'instance de démocratie représentative la plus proche des citoyens. Le vœu initial rappelait bien le fait que pour toucher le plus largement la population et notamment les actifs, cette modalité de retransmission permet de suivre les débats tout en étant chez soi, tout en s'occupant de ses enfants, tout en rentrant du travail tard. Donc cela peut permettre effectivement une participation plus large. Après, bien évidemment la simple retransmission ne suffit pas, il y a tout un travail ensuite à mener de sensibilisation, d'éducation à la démocratie, d'explication aussi sur les contenus des débats qui sont parfois obscurs pour un public extérieur. Mais c'est un travail qu'on peut mener et je pense que c'est un travail qui est nécessaire pour pouvoir redonner à la démocratie son importance. Je rejoins ce que disait Jean-Noël, mettre le coût à ce point en avant par rapport à l'intérêt est dommageable, mais cela ne changera pas le vote écologiste qui soutiendra cette initiative effectivement d'étudier toutes les solutions pour pouvoir diffuser notre Conseil. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vais donner la parole à Johanne KOUASSI, mais oui, on peut enlever la partie « *pour un coût en rapport avec l'efficacité du dispositif* », mais c'est simplement dire de manière très transparente

ce que j'ai pu indiquer ce soir, c'est-à-dire mettre 3 000 euros pour avoir 30 connexions, excusez-moi, mais il faut parfois, de temps en temps que le bon sens l'emporte, c'est-à-dire qu'on ne multiplie pas les petits pains par la retransmission, malheureusement. Quant à l'information, nous la faisons régulièrement sur les prochains conseils, mais cela ne mobilise pas les foules.

Johanne KOUASSI, puis je dirai quelques mots pour conclure, et on fera voter le vœu de substitution, si vous en êtes d'accord

**Johanne KOUASSI** : Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que c'est bien de retransmettre, de rendre accessibles tous nos débats. Aujourd'hui, ils sont accessibles, parce qu'il y a une retranscription complète de toutes nos séances disponibles sur le site Internet et moi j'ai pu regarder les éléments transmis par d'autres arrondissements, si on prend en compte à la fois les connexions et même ce qu'on appelle les vues, c'est-à-dire quelqu'un qui n'a pas forcément regardé les 2 heures d'enregistrement, le coût unitaire est de plus de parfois jusqu'à 25 euros pour une connexion ou une vue de quelques minutes ou de quelques secondes, puisque les gens ne se connectent pas complètement. Donc c'est vrai que pour une somme pareille, là, on parle de l'utilisation des deniers publics, il y a peut-être aussi d'autres moyens de favoriser la participation citoyenne, de faire en sorte de faire vivre encore plus la vie démocratique. Je voulais illustrer en tout cas le coût qui est vraiment non négligeable et à un moment, c'est vrai que c'est bien de pouvoir aussi parler concrètement de ce que cela peut coûter. Je comprends que la formulation puisse choquer, mais c'est vraiment de cela dont il s'agit, et il y a un moment où il faut essayer de faire en sorte qu'il y ait plus de participation citoyenne et cela peut passer par d'autres actions qu'une retransmission vidéo si elle est si coûteuse.

**M. LE MAIRE** : Merci, il y avait Mireille ESTIENNE qui avait levé la main entre-temps

**Mireille ESTIENNE** : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste pour information, je viens de regarder sur votre site, mais les procès-verbaux ne sont pas à jour, puisque le dernier date de septembre.

**M. LE MAIRE** : Nous avons adopté les deux autres ce soir, Madame ESTIENNE, et tant qu'ils ne sont pas votés formellement, on ne peut pas se permettre de les mettre, même si on les a faits. On ne peut pas mettre un compte rendu non formellement adopté par notre Conseil. Là aussi, c'est un procédé démocratique.

En tout cas, je vous ai entendus, donc encore une fois, on va essayer de trouver quelque chose de raisonnable en coût et désolé de parler de coût et efficacité, mais l'argent qu'on mettra là-dedans, même si la démocratie n'a pas de prix, j'ai bien entendu ce qui était indiqué, si en fait, et cela dépend des actions qu'on fait du choix de faire, c'est cela le propre de la politique. Donc encore une fois, le but est d'essayer de trouver, c'est ce qu'on va demander à un prestataire ou en tout cas à une aide extérieure sans le payer peut-être, mais en Conseil, pour voir si on ne peut pas brancher une caméra fixe qui resterait définitivement en salle du Conseil et se brancher sur le son, ce qui aurait l'inconvénient d'avoir une image moyenne, puisqu'on aurait qu'une vue d'ensemble du Conseil, mais au moins un bon son. C'est cela l'objectif que nous rechercherons avec un coût donc raisonnable.

Bien, je vais mettre le vœu de substitution au vote puisque Monsieur SHOUKRY avait donné son accord. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

**POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Bien, nous le votons à l'unanimité et je m'en réjouis. Je suis content que le Conseil se termine par ce vote unanime et je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit pour ceux qui n'ont pas eu le temps de grignoter pendant le Conseil.

*Fin de l'enregistrement.*